

meubles  
**Resident**  
Reichenbach & Cie SA Sion  
Fabrication - vente - expositions  
Agencement, décoration d'intérieur  
Meubles rustiques, modernes, style

# Le Confédéré

## QUOTIDIEN

ÉDITE PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

Vêtements  
**Monsieur**  
Place Centrale - Martigny  
Spécialiste pour HOMME  
Toutes retouches gratuites  
P 4658 8

éditorial

### Les deux EPF



par Jean CLEUSIX

AU début mai, lors du congrès radical de Zofingue, la délégation valaisanne avait, en toute connaissance de cause et à l'unanimité, donné son appui à ceux qui pensent que la loi fédérale sur les écoles polytechniques pèche par insuffisance.

Il semblait d'ailleurs que l'opinion dominante helvétique cautionnerait, sans grand remou, cette prise de position.

Or certains, tardivement, ne s'avouent pas encore convaincus. Nos amis vaudois, en particulier, remuent ciel et terre pour faire pencher la majorité des citoyens en faveur de la nouvelle loi fédérale.

Je ne m'étonne pas tant de cette réaction que des arguments qui ont été avancés lors de la conférence de presse du comité d'action en faveur de la loi, conférence de laquelle l'exécutif vaudois était curieusement absent.

Ce comité donc, présidé, peut-être à son corps défendant, par M. Choisy, conseiller aux Etats genevois, a défendu sa position en avançant que l'Ecole polytechnique de Lausanne devait conserver son génie propre, que la nouvelle EPF lausannoise devait échapper au contrôle zurichois, que le refus de la loi présentée au peuple le 1er juin mettrait nos deux écoles suisses, Zurich et Lausanne, sur un pied d'inégalité, etc...

Ces raisons sont peut-être défendables, bien qu'aucune preuve décisive pour les étayer n'ait été livrée à notre méditation, mais ce ne sont en définitive que de petits arguments satellites qui essaient de faire oublier la planète principale.

On nous jette au nez l'éternelle menace sous-jacente d'un fossé toujours plus élargi entre la partie alémanique et française de la Suisse, alors que dans le cas précis ce n'est nullement de cela qu'il s'agit.

Cette resurgence qui cherche à nous fortifier dans notre patriotisme cantonal et romand suffit-elle pour justifier un appui massif au texte offert à notre appréciation ?

**PERSONNELLEMENT**, je ne le pense pas, et j'estime que l'on doit aller plus loin, beaucoup plus loin, dans le débat sur cette question.

La loi qu'on nous propose est avant tout, et presque uniquement, une solution administrative, de pure routine législative : ce sont les dispositions de la loi du 7 février 1854 mises au goût du jour, et rien de plus.

Et pourtant il apparaît de plus en plus que la solution du problème EPF devait être avant tout politique, c'est-à-dire qu'elle devait marquer des options, révéler une orientation, innover dans le sens de la conjoncture actuelle.

Les terribles réalités européennes, soulevées jour après jour par les plus grands économistes, ne sont-elles donc pour nous Suisses que des théories brillantes qui ne toucheront jamais terre ?

Quand dans son « Défi américain » M. Servan-Schreiber s'écrit que l'une des voies de la contre-offensive à l'envahissement économique des Etats-Unis est la transformation des méthodes d'association entre les unités industrielles, l'université et le pouvoir politique.

Lorsque les Américains eux-mêmes proclament qu'aujourd'hui l'administrateur gouvernemental, le manager industriel, l'économiste d'université, l'ingénieur et le savant doivent mettre en œuvre, conjointement, des techniques rationnelles d'association des facteurs de production pour un renouvellement permanent de la création industrielle.

Lorsque le célèbre rapport Denison de 1964 engendre comme conclusion principale que l'enseignement est le facteur le

### PROPOS D'ACTUALITÉ

## « Caractère et conscience au service du bien commun »

par P. S. FOURNIER

Le cinquième cours d'information sur les problèmes de l'alcoolisme, organisé par le Groupement romand d'études sur l'alcoolisme, s'est donc déroulé à Sion et Monthey, dans des conditions de travail bien préparées par la Ligue valaisanne contre les abus de l'alcool.

#### Scepticisme ?

Le thème de ce cours : « Prévention de l'alcoolisme » pouvait inciter d'aucuns à un scepticisme légitime tant la complexité du problème est grande. Mais le danger d'une possible superficialité dans les travaux fut heureusement évité par le recours aux bases scientifiques désormais mises à la disposition des personnes et organismes qui s'intéressent à ce problème.

Nous aimerions ici souligner l'attitude positive et ferme du discours d'ouverture de M. le président du Gouvernement valaisan, M. le conseiller d'Etat Arthur Bender.

M. Bender basa son allocution sur la position particulière de notre canton. Le vignoble valaisan, avec un revenu annuel de 90 millions de francs, est l'une des ressources les plus stables de notre économie agricole. La superficie de notre vignoble progresse régulièrement — soit de 56 hectares en 1968 — alors que la superficie helvétique demeure stable, soit 4000 hectares. Conscients de la stabilité économique que représente la culture de la vigne, les vigneron, à juste droit, apprécient cette source de revenus et tiennent à la développer encore. On ne peut que rendre justice à leurs initiatives qui tendent à améliorer un secteur économique valable.

#### Alerte l'opinion

Le travail et son résultat des vigneron valaisans ne deviennent point une cause de danger, mais une source de gain légitime, apportant une aide à l'ensemble économique de notre canton.

Mais l'alcoolisme demeure un problème pour tous les gouvernements, au même titre que les accidents de la circulation dus à l'inconscience des conducteurs ou des piétons. Le but de la prévention sera donc d'alerter l'opinion publique en se basant sur la technique et la science médicale aujourd'hui mises à disposition.

Le mal alcoolique est entouré de préjugés, voire de honte. Sa présence au sein d'une société n'est que le résultat de l'inconscience de l'individu qui se dérobe à ses responsabilités en cherchant dans

l'alcool un dérivatif à sa propre médiocrité.

#### La « religion de l'alcool »

La société aussi favorise les prédispositions de l'individu déjà sollicité de toutes parts par une propagande intensive et une « véritable religion » de l'alcool. Le vin est de toutes les rencontres. L'hôte n'insiste point devant le refus d'un dessert au fromage, mais il s'offusque d'un refus de verre de vin.

L'homme est donc amené à un combat

continu face au danger de l'alcool. Dans un temps de démesure, déclare M. Bender, l'homme doit faire appel à sa conscience, à sa force de caractère pour contenir et résorber ses élans vers l'alcool.

L'individu n'est pas la seule victime du mal qu'il cultive en lui par l'alcool : son entourage, la société en général souffrent de ce mal individuel. L'alcool diminue les forces physiques et morales de l'individu et entrave son épanouissement au sein de la société qui a besoin de la vitalité de tous ses membres pour apporter à chacun son « droit au bonheur ».

La prévention de l'alcoolisme devra donc se baser tant sur la science médicale que sur les critères moraux d'une lutte difficile, mais vitale pour l'avenir de la société.

P.-S. FOURNIER.

## Coup d'œil sur la vie politique, économique et sociale

par Max D'ARCIS

#### Où se livrera la bataille ?

C'est le 14 septembre que le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur les deux nouveaux articles de la Constitution fédérale relatifs au droit foncier. A vrai dire, ce scrutin ne sera qu'une escarmouche. Si l'article 22 ter, posant en principe la garantie du droit de propriété n'a guère été contesté, il n'en va pas de même de l'article 22 quater qui définit les compétences de la Confédération en matière d'aménagement du territoire. Après une laborieuse procédure d'élimination des divergences, les deux Chambres ont fini par s'entendre sur un compromis qui vaut ce que valent tous les compromis. Il constitue certes la base sur laquelle on pourra établir une législation d'application. Mais une base tellement floue qu'elle se prête aux interprétations les plus divergentes. La véritable bataille se livrera donc à propos de la loi d'application. En refusant naguère une initiative foncière socialiste, jugée trop centralisatrice, le peuple a clairement manifesté qu'il ne veut pas, dans ce domaine, une solution extrême. Il se bon d'en tenir compte en fondant la loi d'application sur une interprétation modérée des articles constitutionnels.

core accentué par la croissance plus lente du produit des droits d'entrée, par suite de la politique internationale d'abaissement des barrières douanières. On assiste ainsi à une modification de la structure des recettes fiscales de la Confédération. Pour diverses raisons, il importerait de rétablir un certain équilibre entre l'impôt direct et l'impôt indirect. Cela ne peut se faire qu'en renonçant à aggraver la charge de l'impôt de défense nationale et en augmentant de manière substantielle le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Max d'ARCIS.

#### Essor des assurances de groupe

Les assurances de groupe sont des polices collectives conclues avec une compagnie privée par une entreprise ou une association en faveur de son personnel ou de ses membres. Elles permettent un développement de la prévoyance sociale sur une base privée en matière de vieillesse, d'accidents ou de maladie. Les assurances de groupe répondraient à un besoin, à en juger à leur remarquable essor. Dans la branche vie, leur part au total des affaires a passé de 11,3 pour cent en 1940 à 37,3 pour cent en 1967. Cette dernière année, les primes encaissées au titre de l'assurance de groupe se sont montées à 573 millions de francs. Pour l'assurance-accidents, la part des assurances de groupe a passé de 34,7 pour cent en 1940 à 65,9 pour cent en 1967, avec un montant de primes de 272 millions de francs. Quant à l'assurance-maladie privée, la plus jeune des branches d'assurances, la part des assurances de groupe y était de 55,6 pour cent en 1960 et de 62,8 pour cent en 1967, les primes encaissées atteignant une valeur de 70 millions de francs.

#### Mutations fiscales

Dans son message à l'appui du compte d'Etat 1968, le Conseil fédéral souligne le déplacement de l'assiette fiscale vers l'impôt fédéral direct, que l'on constate depuis 1960. Ce phénomène est dû à une croissance de l'impôt de défense nationale qui est plus rapide que celle de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Ce phénomène est en-

plus important pour l'économie d'expansion.

A-t-on le droit de soutenir une loi sur les écoles polytechniques, rapetissée dans un cercle d'idées aussi restreint et maintenue dans un carcan aussi étroit que le projet actuel ?

Faut-il encore rappeler, avec un sourire, à l'instar de l'économiste français, ce délicieux proverbe chinois, vieux de 26 siècles, qui s'identifie tellement à la situation que nous voulons ériger :

« Si tes projets portent à un an, sème du grain. S'ils portent à dix ans, plante un arbre. S'ils portent à cent ans, instruis le peuple. »

La révolution de l'instruction, qui passe peut-être par un certain crible estudiantin, doit surtout passer à travers le tamis des exigences modernes qui nous sont imposées.

C'est la loi, et cette loi surtout, qui devra prévoir les bases de l'association inéluçable gouvernement, industrie, université ; c'est cette loi qui devra déterminer les éléments majeurs du faisceau politico-économique suisse.

Vu de cette position dominante le texte qui nous est soumis paraît singulièrement décoloré et chétif.

Dès le 1er janvier 1969 nous avons deux écoles polytechniques fédérales ; ce n'est pas de trop que le gouvernement fédéral qui, pour une fois peut avoir le dernier mot dans une question d'enseignement. Il est cet enseignement d'une façon intime à l'avenir économique du pays.

Le projet actuel n'y suffit pas ; donc un nouveau.

Jean CLEUSIX.

### Le clou dans la Matze

#### Service compris ou... pas de service ?



Nous recevons d'un lecteur de Conthey la prière d'insérer suivante, que nous pourrions verser au dossier de l'enquête « service compris ou non » mais que nous préférons publier sous la rubrique « Le clou dans la Matze » parce qu'elle émet un point de vue pour le moins non-conformiste dans ce débat. La voici :

Monsieur le rédacteur, Vous aurez sans doute le courage de publier dans votre journal (nous l'avons, vous le voyez, réd.) ces quelques lignes concernant le service et le pourboire dans les cafés et restaurants.

Il a été écrit dans les journaux de très longs et excellents articles sur l'opinion des patrons, à ce sujet, mais rien ou presque sur ce que pensent les consommateurs. Or, ceux que je connais sont unanimes à dire que le pourboire obligatoire devrait être tout simplement aboli, sans augmentation de la consommation dont le prix est déjà très élevé. L'employeur doit être tenu de payer ses employés car c'est pour lui qu'ils travaillent et non pour le consommateur.

Le client doit donc être laissé libre d'accorder un surplus au personnel s'il estime qu'il le mérite mais non condamné à lui assurer son traitement. C'est l'opinion de cent pour cent des consommateurs. Avec ma parfaite considération, etc...

NDLR : le débat reste ouvert et les colonnes du « Confédéré » au service de chacun pour exprimer ses idées à ce sujet.

## Dans un mois, les Fêtes du Rhône

Le temps passe, les semaines succèdent aux semaines, les mois aux mois et... des manifestations que l'on entrevoyait dans le lointain sont toutes proches. C'est le cas pour les Fêtes et congrès du Rhône vingt-septième du nom, qui se dérouleront à Sierre dans un mois.

C'est le 19 juin que commenceront les manifestations, pour se terminer le dimanche 22 en grand point d'orgue avec le cortège aux milliers de participants.

Les Fêtes 1969 se prolongeront bien avant dans l'été grâce à l'exposition des peintres rhodaniens qui durera jusqu'à la fin août.

Sierre, dès le 19 juin, méritera son titre de capitale rhodanienne et la bannière que les gens de Valence apporteront en sera le témoignage. Cet emblème restera dans la ville sieroise jusqu'aux prochaines fêtes.

Mais, il est encore trop tôt pour parler des prochaines puisque celles de 1969 ne sont pas encore passées. Elles se préparent à un rythme accéléré et toutes les commissions ont du travail plein les bras. Les délais diminuent sans cesse tantis que les problèmes de logement, de parcage, etc., ne cessent d'augmenter. Le succès des inscriptions laisse bien augurer du succès des manifestations elles-mêmes qui seront complétées par la Fête valaisanne des costumes, par la Foire des vins et par toute une série de soirées de gala.

Sur le plan rhodanien, Sierre a une réputation à défendre qui date de 1948 où le succès se transforma en triomphe. Les organisateurs sont bien décidés à récidiver et tous ceux qui viendront à Sierre, dans un mois, ne regretteront certainement pas leur déplacement.

Fongicide organique très bien toléré par la vigne

# POLYRAM-COMBI

Contre le rougeot et le mildiou avant et pendant la floraison

Siegfried S.A. Zofingue

Marque enregistrée par BASF

programmes de la télévision

SUISSE

- 8.45 (C) En direct d'Apollo 10  
Autour de la Lune : Après le retour des astronautes : Largage du module lunaire.
- 18.00 Bulletin de nouvelles
- 18.05 Echanges  
Les hommes de demain s'expriment aujourd'hui.  
Un entretien à Monthey, animé par Mme Solange Bréchant.
- 18.30 (C) Apollo 10  
Autour de la Lune : Après le retour des astronautes : Largage du module lunaire.
- 19.00 Trois petits tours et puis s'en vont  
Pour les petits.  
Notre feuilleton :  
19.05 Une Femme à aimer  
15e épisode. Scénario: Gérald Lucas.
- 19.40 Carrefour
- 20.00 Téléjournal
- 20.20 Temps présent  
Le magazine de l'information.  
Production : Alexandre Burger.  
Equipe de rédaction : Marc Schindler, Jean-Pierre Goretta, Claude Goretta, Claude Torracinta.
- 21.40 (C) Corsaires et Flibustiers  
Sixième et dernier épisode : Le Jugement.  
Un feuilleton de Jacques Armand et Claude Barma.
- 22.55 Téléjournal

FRANCE

Première chaîne

- 12.00 Midi-magazine  
Une émission de Georges Folgoas, animée par Jacques Martin.
- 12.40 Télé-midi
- 13.00 Campagne électorale
- 13.35 Cours de la Bourse
- 14.24 Télévision scolaire
- 15.06 Télévision scolaire
- 17.45 Télévision scolaire
- 18.15 Dernière heure. Contact  
Une émission de l'Actualité télévisée dirigée par Pierre Delgado.

- 18.25 Total 3000  
Une émission de Pierre Bellemare, Jean-Paul Rouland et Claude Olivier
- 18.40 Loisirs-tourisme
- 19.10 La Maison de Toutou  
Vive l'Ordre.
- 19.15 Actualités régionales
- 19.35 Annonces et météo  
Feuilleton :
- 19.40 Bonaparte tel qu'en lui-même  
(6). Une émission de Roger Stéphane
- 19.55 Annonces
- 20.00 Télé-soir
- 20.25 Campagne électorale
- 21.05 La caméra invisible  
En direct du Festival de Cannes :
- 21.45 Gala de clôture  
Présentation :  
Yves Montand et Claudia Cardinale.
- 23.25 Télé-nuit

Deuxième chaîne

- 14.00 Cours du Conservatoire national des arts et métiers
- 18.55 (C) Emission pour les jeunes  
  
Simbad junior : Simbad et le monstre spatial - Jeunes marins rivaux : Commandos dans la Nuit - Burlesque : La Maison de Rêve - Le Petit Lion : La Lettre à Melchior.
- 19.35 (C) Télé-soir couleurs
- 19.55 (C) Télé-sports
- 20.00 Chronique-cinéma  
Une émission d'Anne Andreu.
- 20.30 (C) Dim dam dom  
Une émission de Daisy de Galard. Mode : Les maillots de l'été au Touquet (Peter Knapp) - Le dernier café-concert de Paris : La Maxéville (François-Raoul Duval) - La Foire aux livres de poche de Nogent-sur-Marne (Jean Serre) - Dessin animé : Napoléon, raconté aux enfants, d'après le livre de Xavier Antomarchi et Jean Schouman - Décoration : Les sièges d'appoint empilables et pliables, par André Fontaine.  
Cinéma d'auteur :
- 21.30 La Source  
Un film d'Ingmar Bergman.
- 22.55 (C) On en parle...

programmes de la radio

Vendredi 23 mai 1969

Premier programme

- 14.00, 15.00, 16.00, 17.00 Miroir-flash.
- 12.29 Signal horaire. 12.30 Miroir-midi.
- 12.45 Chère Elise. 13.00 Musicolor. 14.05 Chronique boursière. 14.15 Reprise de l'émission radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.05 Concert chez soi. 16.05 Rendez-vous de seize heures : Sincérité. 17.05 Tous les jeunes ! Pour vous les enfants. 17.55 Roulez sur l'or. 18.00 Informations. 18.05 Le micro dans la vie. 18.35 Chronique boursière. 18.40 Sports. 18.55 Roulez sur l'or. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 La situation internationale. 19.35 Bonsoir les enfants ! 19.40 Gros plans.

- 20.00 Magazine 69. 21.00 Concert par l'Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Victor Desarzens, soliste : Valentina Kamenikova, pianiste. 22.30 Informations. 22.35 Les chemins de la vie. 23.00 Plein feu sur la danse. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme

- 12.00 Midi-musique. 14.00 Musik am Nachmittag. 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 19.00 Emission d'ensemble. 20.00 Informations. 20.15 Soirée jeunesse 69. 21.45 Variétés-magazine. 22.30 Jazz à la papa.

Beromunster

- Informations-flash à 15.00, 16.00 et 23.25. 12.30 Informations. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Le droit chemin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades. 16.05 Les tournées, du Cirque Knie, reportage. 16.50 Intemède avec... 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. Météo. Actualités. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. Communiqués. 19.15 Inf. Actualités. Chronique mondiale. 20.00 L'Europe à Cologne. Concert. 21.30 Ballade au pays de l'opérette. 22.15 Inf. Commentaires. Revue de presse. 22.30-23.25 Spécialités et raretés musicales.

Samedi 24 mai 1969

Premier programme

- 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00 Miroir-flash. 6.00 Bonjour à tous ! 6.59 Horloge parlante. 7.00 Miroir-première. 8.05 Route libre. 8.30 Revue de presse. 10.50 Les ailes et le concours Roulez sur l'or. Entre 12.00 et 13.00 Injection sur orbite terrestre de la capsule Apollo-10. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre.

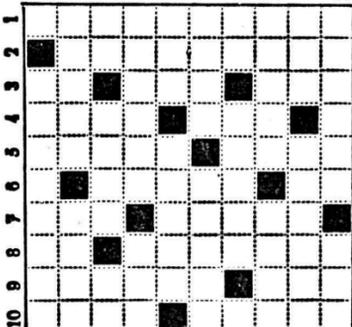
**Le choix d'une TV n'est pas le fruit du hasard.**  
Le spécialiste saura vous proposer des appareils de grandes marques.  
Pour votre satisfaction.

ROGER BONZON

Saint-Roch 6 - LAUSANNE - ☎ 23 45 17  
Succursale Pré-du-Marché 21

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



HORIZONTALEMENT

- 1. Pays d'origine de certains avocats. — 2. A ne pas employer s'il fuit. — 3. Recoit le Tessin. Produit de brasserie. Il vit au bord de la mer. — 4. Point de repère sur la côte. Relève bien des choses. — 5. Génies. Confie à la terre. — 6. Commandement militaire. Ont de profondes racines.

- 7. Est excitant. Petites terres humides.
- 8. Elle changea de forme. Caustiques.
- 9. Pays d'Alsace. Trait de lumière. — 10. Ligne. Sur la Marne.

VERTICALEMENT

- 1. Il tient les rames. — 2. Varie selon les cafés. Le mettre, c'est rétablir l'ordre. — 3. Article. Vagabonde. Note. — 4. A l'ouest de Samos. Est tendre, puis ingrat. — 5. A sa place dans un peloton. Bandage croisé. — 6. Reçoivent des têtes. Acide sulfurique partiellement déshydraté. — 7. Participe. Est pris au début d'un vol. — 8. Fruit comestible. Préfixe multiplicateur. — 9. Sa mère avait un joli nom. Peut être terminé par un mufle. — 10. Préparent l'exécution d'un projet. Groupe musical.

Solution de jeu

- Horizontalement. — 1. Angoulême. — 2. Avars. Alix. — 3. Ça. Etai. Np. — 4. Clan. Médée. — 5. Oedème. Ord. — 6. Usure. Aï. — 7. Dol. Riccie. — 8. Egée. Qui. — 9. Ur. Laurent. — 10. Refusée. Os.
- Verticalement. — 1. Accordeur. — 2. Avale. Ogre. — 3. Na. Adule. — 4. Grenés. Elu. — 5. Ost. Mûr. As. — 6. Amérique. — 7. Laie. Ecurie. — 8. El. Do. Cie. — 9. Minerai. Nô. — 10. Expédients.

PILOTE TEMPÊTE



La boule flottante de Twemm avait su échapper à la poursuite des boules noires, comme il convient d'ailleurs quand on est le fidèle satellite d'un grand chef, et elle descendait maintenant vers le village des Segns. Mais au lieu de s'arrêter dans le village, qui ressemblait à un nid de guêpes entre les branches et le tronc de l'arbre, la boule blanche continua jusqu'en bas, au pied de l'arbre, juste au moment où les guerriers arrivaient,

ceux-là mêmes qui avaient délivré les étrangers dans les ruines. Dansant une sarabande autour de la boule personnelle de Gelle, la boule de Twemm fixa l'attention sur elle. Le chef ordonna à ses hommes de s'arrêter et regarda en fronçant les sourcils les images qui se déroulaient dans la boule transparente : « Twemm est en danger. Si vite ! Pourquoi tallait-il aussi qu'il suive ce étrangers ? »

DIMANCHE À TUER feuilleton

ROBERT JUNOD

Editions SPES, Lausanne

16

Bien entendu, cela ne me regarde pas, mais le partage me chicane d'autant plus que j'ai de sérieuses raisons de penser que je n'ai pas la part la plus grosse. De loin. Le front sans doute barré de la profonde ride qui se creuse chaque fois que je suis contrarié, je sors sur le palier. Pas le temps de lire le nom inscrit sur la carte, elle arrive les bras chargés. Surprise, elle s'arrête en m'apercevant.

— Vous vous en allez ?

Etant donné le caractère sommaire de ma tenue, je suppose qu'elle plaisante ; je lui précise néanmoins mes intentions.

— Non, je venais simplement voir chez qui j'étais.

Elle me pousse gentiment à l'intérieur, referme la porte derrière elle et pose ses deux filets.

— Dominique.

En toute simplicité. Le prénom a tout pour me faire rêver. Je me présente à mon tour.

— Gaston.

Elle doit d'ailleurs déjà connaître mon nom, ce qu'elle me confirme aussitôt.

— Je le sais.

Elle ajoute :

— On parle de vous dans le journal.

Elle dit ça comme si elle m'annonçait les prévisions du temps. Avec la plus parfaite sérénité. Je pouvais évidemment m'y attendre, mais la nouvelle me fait un drôle de coup. J'essaie de sourire.

— Sans doute en bien ?

Elle, sourit sans se forcer.

— C'est plutôt défavorable.

Je me mets bêtement à trembler. Elle me tend alors le canard qui se met à trembler avec moi.

— Allez donc vous asseoir.

Le conseil est superflu ; mes jambes coupées ne me supportent plus. Je recule jusqu'au lit, aussi défait que je dois l'être moi-même. Le titre me saute aux yeux ; il s'étale sur deux colonnes en première page. En gras : « Maurice Matthieu assassiné ». Dessous : « Le chef-comptable de la

Caisse d'épargne et de prévoyance poignardé chez lui ». Puis, en plus petits caractères : « Gaston Tricot — le coupable présumé — est en fuite ».

Je recommence à transpirer.

Une photo de Matthieu ; elle date d'au moins vingt ans. Il a la raie au milieu et l'air imbécile. Le journal danse plus que jamais devant moi ; je le pose sur l'édredon.

— Alors ?

Sa voix vient de la cuisine, où Dominique, tranquillement, vaque à ses occupations.

— Je suis en train de lire.

Et d'apprendre surtout que l'arme du crime n'est autre qu'un instrument de chirurgie vraisemblablement subtilisé par l'assassin avant son départ précipité de la clinique. Des témoignages en chaîne : le dragon, la garde et un certain nombre de personnes dont j'ignorais tout de l'existence jusqu'ici. On ne dit rien en revanche d'Ancein, ni de la voisine de Matthieu ; ils ne se sont pas encore manifestés, c'est pour le moins curieux. L'inspecteur Vibert — c'est le nom du policier qui m'a interrogé — a toujours été certain de ma culpabilité dans le hold-up ; Matthieu, « un homme intègre et droit qui paie de sa vie sa conscience et son honnêteté », a été supprimé, déclare-t-il, parce qu'il en savait trop. Le crime est signé ; il n'y a absolument aucun doute sur la personne de l'assassin. C'est moi. Suit une biographie ; on y insiste sur mon lourd passé en le truffant d'un certain nombre de détails aussi sordides qu'imaginaires.

R. JUNOD

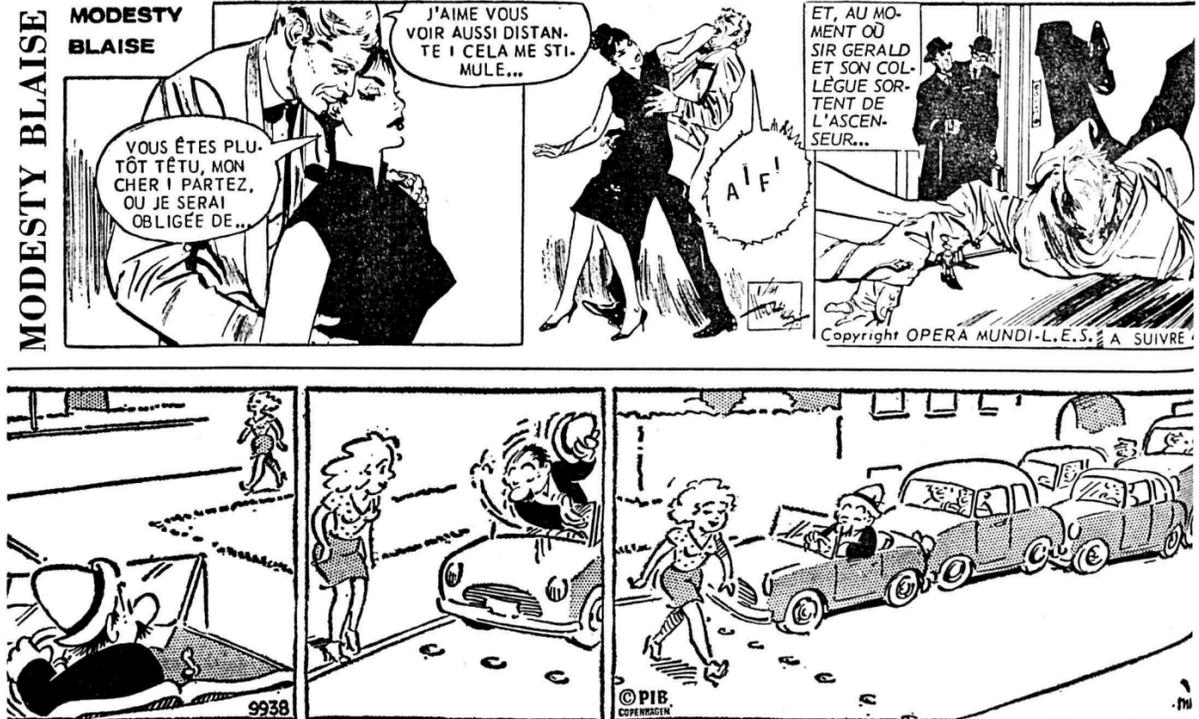
DIMANCHE À TUER

Livre relié

Fr. 12.—

SPES

rue de la Paix 1 - Saint-Pierre 2  
Lausanne - Téléphone 22 83 93  
ou chez votre libraire





## Jeunes Valaisans sur vos vélos! Pour le test du kilomètre 1969

Samedi 24 mai 1969, dès 15 heures, à Fully, aura lieu l'épreuve de qualification pour le Valais du « Test du kilomètre 1969 ». Notre canton aura, en effet, l'honneur de mettre sur pied la première des cinq manches de qualification.

Cette manifestation, placée sous le haut patronage de notre confrère « Semaine Sportive », doit connaître en Valais le même succès qu'en 1968, où l'épreuve de Fully avait vu s'affronter quelque trente-cinq à quarante participants.

Suivez l'exemple de Roland Colombin notre champion de ski, qui, n'étant jamais monté sur un vélo de compétition, connut la satisfaction de participer à la finale suisse 1968 à Oerlikon. Le cyclisme est un beau sport : devenez l'un des adeptes de ce sport. Le « Test du kilomètre » vous le permet dans de bonnes conditions.

L'horaire de cette journée est le suivant :

De 13 heures à 14 h. 30, distribution des dossards, Café de l'Avenir, à Fully.

14 h. 35 : départ sous conduite au lieu de l'épreuve.

15 heures : premier départ.

Les inscriptions seront prises au départ. L'épreuve est ouverte exclusivement aux catégories d'âge 1949-55, participants licenciés ou non.

Le choix de la bicyclette est libre, à condition qu'elle soit munie de deux freins.

Une finance de 2 francs sera perçue au départ, pour permettre la couverture des frais.

Des prix récompenseront les trois premiers.

Les meilleurs seront sélectionnés pour la finale romande, qui aura lieu le 5 juillet, à Renens.

Jeunes cyclistes pratiquants ou non, vous êtes attendus à Fully.

### SIERRE L'amitié radicale

« Trop pressé et plus le temps de cultiver l'amitié. » Ceci est tellement vrai que le président du parti radical de Sierre, M. Roger Mayor, a décidé de créer un « stamm ». C'est ainsi que chaque vendredi, dès 18 heures, à l'Hôtel Arnold, les radicaux sierois se retrouveront pour échanger quelques propos amicaux, évoquer les souvenirs électoraux, forger l'avenir du parti, discuter des structures de la communauté avec conseillers et députés, ou, plus simplement encore, pour trinquer le verre de l'amitié. Si l'idée n'est pas nouvelle, elle revient à son heure, car, plus que jamais, l'individu a besoin de cultiver l'amitié non seulement en chantant : « C'est si simple d'aimer », mais encore en fournissant un petit effort vers son prochain en lui apportant un peu de cette chaleur humaine si nécessaire à la spiritualité. Donner, c'est aussi s'enrichir.

## TIR EN CAMPAGNE À VÉTROZ

### Le champion valaisan Maurice Guerne s'impose à nouveau au petit calibre

Organisé à la perfection par les « Armes Réunies », c'est au stand de Vétroz que s'est déroulé le tir en campagne au petit calibre.

Tous les « fins guidons » de Sion, Vétroz et environs ont pu s'affronter au cours de ces joutes, dont les Sédunois ont été les grands favoris. La victoire revient d'ailleurs au lieutenant de la « cible », Maurice Guerne, sacré champion valaisan du petit calibre en 1968.

Précédant le classement individuel, nous vous donnons connaissance, ci-après, des trois principales sections participantes gratifiées de distinctions, ce qui, comparativement au nombre de leurs représentants, constitue un palmarès on ne peut plus éloquent (première colonne, sections ; deuxième colonne, participants ; troisième colonne, distinctions délivrées) :

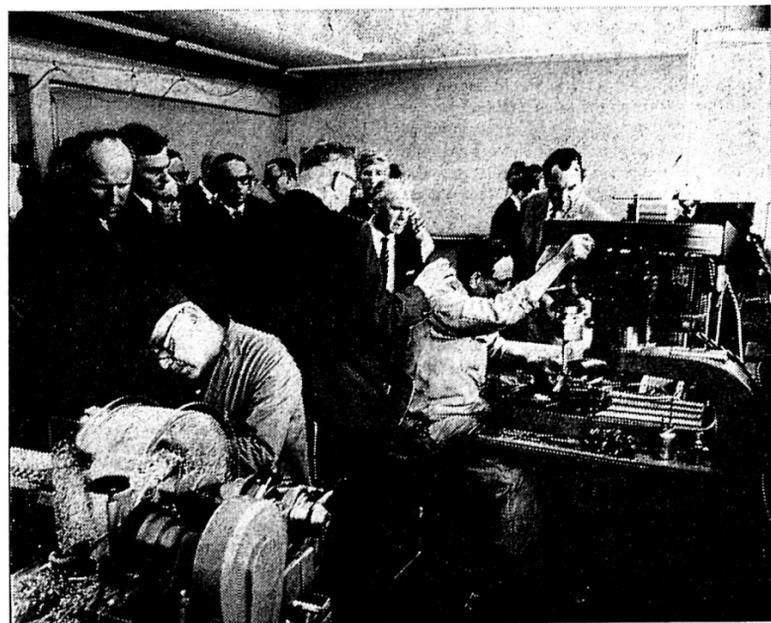
Sion, La Cible	23	19
Vétroz, Armes Réunies	16	9
Héremence, Sodeco	6	2
	45	30

#### Résultats individuels (maximum, 72 pts) :

- 71 points : Maurice Guerne, Sion ;
- 70 points : André Tacchini, Sion ;
- 69 points : Joseph Surchat et Albert Savioz, Sion ;
- 68 points : Antoine Lorenz, Roger Hafliiger et Ferdinand Valiquier, Sion ;
- 67 points : Antoine Gex-Fabry, Roger Solioz et Georges Fournier, Sion ; Charles Germanier, Michel Pillet, Michel Moren, Roger Berner et Jean Cottagnoud, Vétroz ;
- 66 points : Ernest Rebord et Gérard Germanier, Vétroz ; Jean-Paul Hafliiger, Joseph Lorenz et Jean Schuttel, Sion ;
- 65 points : Gérard Lamon, Emil Zach, Luc Valette et Bernard Millius, Vétroz ; Placide Sepey, Sodeco ;
- 64 points : Arsène Zermatten, Sion ; Aimé Mayoraz, Sodeco ;
- 63 points : Marius Pannatier, André Savioz et Léonard Pflammater, Sion.

OBSERVATOR.

## Inauguration de la « Fondation des ateliers du Rhône » pour handicapés



SION (vp). — Hier matin, en présence de nombreuses autorités civiles et religieuses et des représentants des commissions et assurances d'invalidité avait lieu, à Chippis, la cérémonie d'inauguration de la Fondation des Ateliers du Rhône.

On notait la présence notamment de M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat, du vice-président du Grand Conseil, M. G. Rey-Bellet, ainsi que du président de Chippis, M. Edgar Zufferey.

Il appartenait à M. Gérard Emery, juge cantonal, de saluer les invités, tandis que le révérend curé Epiney procédait à la bénédiction des ateliers. Ceux-ci ont été fondés par l'Alusuisse SA et le but vise à l'occupation stable d'handicapés physiques et mentaux, de même que la réadaptation d'invalides. La fondation est politiquement et confessionnellement neutre ; elle est ouverte à des invalides, sans distinction de langue ou d'origine.

Les investissements effectués à ce jour pour ces ateliers, subventionnés par l'Office fédéral des assurances sociales, s'élèvent à 1,3 million de francs.

Ces ateliers comprennent les divisions suivantes : atelier mécanique pour travaux de tournage, fraisage et perçage, le bob-

Visite des ateliers avec notamment, à gauche, M. Meyer, président du Tribunal cantonal. (Photo Valpresse.)

nage et la fabrique de caisses. L'effectif actuel comprend 35 ouvriers, mais les locaux permettent de recevoir jusqu'à 70 handicapés. Les bâtiments ont été conçus de telle sorte qu'un agrandissement de l'atelier est possible et que celui-ci pourrait occuper alors environ 120 invalides.

Les ateliers de la fondation sont les premiers et jusqu'ici les seuls dans leur genre créés en Suisse par l'industrie. Ils répondaient en Valais à un grand besoin de ce canton comptant de nombreux invalides qui devaient, jusqu'ici, séjourner dans des établissements d'autres cantons.

La fondatrice de l'œuvre est persuadée d'avoir, par son initiative, apporté une importante contribution au décat et souvent douloureux problèmes de l'occupation des invalides. Cette réalisation constitue, à n'en pas douter, un nouveau pas sur le long chemin de l'évolution sociale.

### Ensevelissements dans le canton

SAINT-ROMAIN-AYENT : 10 heures, Mlle Stéphanie Gaudin.

SION (Sacré-Cœur) : 11 heures, M. Marcel Putallaz.

Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus à l'occasion du deuil qui vient de la frapper, la famille de

MONSIEUR

### Joseph DROZ

remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs dons de messes, leurs envois de couronnes et de fleurs, l'ont entourée dans cette cruelle épreuve, et les prie de trouver ici l'expression de sa vive gratitude.

Un merci spécial au clergé, aux employés des Forces motrices d'Orsières et du Grand-Saint-Bernard, à l'entreprise Sarasin S.A., à Bovernier, à la Maison Erpag.

La famille de

MONSIEUR

### Barthelemy DAYER

DE NENDAZ

remercie très cordialement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

Dans l'impossibilité de les atteindre chacune en particulier, elle les prie de trouver ici l'assurance de sa reconnaissance émue.

Le comité.

Le 22 mai 1969, il a plu à Dieu d'appeler à Lui, dans sa 80e année, munie des sacrements de l'Eglise, l'âme de sa fidèle servante

### Mademoiselle Marie THEUX

hôtelière, La Fouly

Ont la douleur de faire part du décès de leur chère sœur, tante et grand-tante :

Madame Jeanne Lovey-Theux, ses enfants et petits-enfants, à New York ; Les enfants et petits-enfants de feu Joseph Joris-Theux, à Orsières, Sembrancher et Fully ;

Les enfants et petits-enfants de feu Louis Theux-Darbellay, à Sion, Monthey et Orsières ;

Monsieur et Madame Maurice Theux-Rausis, leurs enfants et petits-enfants, à La Fouly, Les Haudères, Martigny et Berne, ainsi que les familles parentes, alliées et amies.

L'ensevelissement aura lieu à Orsières, le samedi 24 mai, à 10 heures.

Domicile mortuaire : Orsières, place de l'Eglise.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour elle.

Chanceux ou pas un mobilier de la

Centrale des occasions du Valais - Sion ne déçoit pas !

Place du Midi 37 - 1950 SION.

P 36-1007

foyer  
**TELEX**

Des rideaux en plastique déchirés ? La réparation ne pose plus de problèmes. Avec le grand choix de rubans adhésifs, vous trouverez toujours une couleur assortie à votre rideau.

On manque toujours d'espace dans la chambre d'enfants. Les meubles doivent être choisis avec soin afin qu'ils ne prennent pas beaucoup de place dans la pièce, mais que leur intérieur soit très grand.

Les humidificateurs maintiennent une certaine humidité de l'air. En même temps, l'air est également filtré : Il peut être chauffé ou rafraîchit.

Des vitrages augmentent la densité de lumière dans les vestibules et corridors.

Des cheveux et des vêtements sans odeurs de cuisine. Le rêve de toutes les ménagères. Une bouche d'aération résout le problème.

Les tapis de fond, depuis peu aussi avec dessins, sont toujours modernes.

Avec nos meilleures salutations :

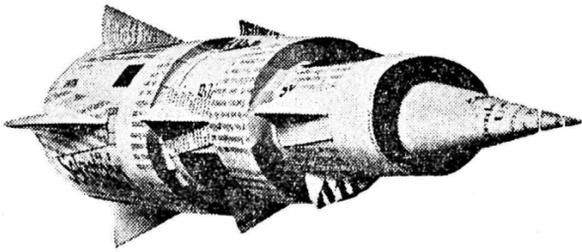
Fabrique de meubles Gertschen.

P 36-12361

## En route vers la lune

Demain, peut-être, nous irons passer nos vacances ou nos week-ends sur la lune ou sur d'autres planètes. Mais il y a gros à parier que le touriste de l'espace, malgré l'attrait du voyage, tiendra à ne pas perdre tout à fait le contact avec sa bonne terre. A part la télévision

de bord, nous disposerons certainement aussi d'un journal spécial. Imprimé par bip...bip. Comment pourrions-nous nous passer de notre plus sympathique moyen d'information ? Il est un fait que le journal de demain fera son profit de toutes les nouvelles découvertes



techniques. Aujourd'hui déjà, les Japonais procèdent à une expérience passionnante : l'impression d'un journal au domicile des abonnés. Pas de bruyante rotative au salon, bien sûr, mais une sorte de petit

appareil à photocopier d'une conception raffinée, télécommandé par l'éditeur. L'abonné reçoit, directement de la rédaction, le contenu de son journal à domicile. Demain, probablement, dans la fusée spatiale qui l'emportera vers Mars ou Vénus. Mais, quelles que puissent être les techniques utilisées par le journal de demain, techniques dont nous n'avons vraisemblablement encore aucune idée, ce journal restera toujours un journal. Car il ne s'adresse pas à une masse anonyme, mais à un

cercle de lecteurs bien délimité, bien caractéristique. C'est ce qui lui confère cette personnalité tant appréciée des annonceurs, à qui il offre des avantages uniques, notamment celui de pouvoir atteindre l'acheteur visé avec un minimum de dispersion et un maximum d'efficacité. Car le lecteur fait confiance au journal, à son journal.



L'annonce, reflet vivant du marché

mutuelle vaudoise accidents  
vaudoise vie

Jean Schneider  
Agence générale  
10, rue des Cèdres, 1951 Sion

Daniel Roduit, inspecteur  
5, rue du Léman  
1920 Martigny 1

Bernard Coudray,  
inspecteur, 1917 Ardon

Joseph Vogel, inspecteur  
8, La Pelouse, 1950 Sion

## AU TOUR D'ITALIE

## Troisième victoire de MERCKX

Le Belge Eddy Merckx, décidément, est insatiable. Vainqueur des troisième et quatrième étapes, il a de nouveau triomphé à Terracina, le terme de la septième journée de course du Tour d'Italie, enlevée par un grave accident lors de ce sprint final tumultueux.

La victoire de l'ancien champion du monde n'était pas attendue. Toutefois, il est facile de l'expliquer. Elle a été provoquée par une attaque, en cours d'étape, de Felice Gimondi qui, en compagnie de quelques coureurs, prit environ 200 mètres d'avance. Surpris, Merckx dut mener personnellement la chasse et, à Terracina, il voulut démontrer, après avoir battu Gimondi au sprint à Montecatini, puis dans la première étape contre la montre, qu'il était bien le plus fort.

Hier encore, si l'on excepte le démarrage de Gimondi et le sprint de Merckx, la course fut terne. Les « gregari » se mirent de nouveau en évidence et, en particulier, les nouveaux professionnels italiens. C'est ainsi qu'après une tentative du Danois Ole Ritter, recordman du monde de l'heure, le jeune Benito Pigato fut la vedette de la journée. Après avoir participé, avec douze coureurs, parmi lesquels le Belge Guido Reybroeck, à une échappée qui fut rapidement contrée, Pigato, au 91e kilomètre, attaqua seul.

Classement de la 7e étape du Giro : Viterbe - Terracina (206 kilomètres) : 1. Eddy Merckx (Bel.), 5 h. 13' 34" (39 kilomètres 387), 2. Guido Reybroeck (Bel.), 3. Luigi Sgarbozza (It.), 4. Giorgio Destro (It.), 5. Marino Basso (It.), puis : 80. Bernard Vifian (S.), 84. Willy Spuhler (S.),

même temps que Merckx.

Classement général : 1. Giancarlo Poldori (It. 28 h. 12' 31"), 2. Eddy Merckx (Bel.), à 59", 3. Mario Anni (It.) à 1' 02", 4. Attilio Benfatto (It.) à 1' 16", 5. Vittorio Adorni (It.) à 1' 32", 6. Felice Gimondi (It.) à 1' 33".

## En cas d'égalité pour la relégation en deuxième Ligue: TOUT EST PRÉVU

Se fondant sur les dispositions de l'article 14, chiffres 2 et 3 du règlement des compétitions, le comité de la 1re Ligue a pris les décisions suivantes :

1. Si 2 clubs terminent à égalité de points à l'avant-dernier rang, un match d'appui avec prolongation de 2 fois 15 minutes sera disputé sur un terrain neutre. Le choix de ce dernier, la fixation de la date et de l'heure, ainsi que l'organisation du match seront faits par le comité de la 1re Ligue dès que possible. En principe, le match d'appui aura lieu les 7 ou 8 juin 1969.

Si les prolongations n'apportent pas de résultats décisifs, il sera tenu compte de la différence entre les buts marqués et reçus au cours du championnat. En cas de nouvelle égalité, le sort départagera, le tirage au sort aura lieu par les soins de l'arbitre, en présence des 2 capitaines, d'un représentant de chacun des 2 clubs en cause et d'un représentant du comité de

la 1re Ligue, immédiatement après la fin des prolongations, sur le terrain.

2. Si 3 clubs terminent à égalité de points au dernier rang, ils disputeront une poule à 3. Le comité de la 1re Ligue procédera à un tirage au sort pour déterminer les 2 clubs qui disputeront le 1er match d'appui, sans prolongation. Le gagnant du premier match jouera le deuxième match contre le 3e club chez ce dernier, s'il a joué le premier match chez lui ou at home s'il l'a joué à l'extérieur. Si un club gagne les deux premiers matches, le troisième n'aura pas lieu, les deux perdants étant relégués.

En cas de match nul au premier match, le club recevant joue le deuxième match chez le troisième club.

Si, après les trois matches :  
— Deux clubs sont à égalité en tête du classement de la poule à 3, ils rejouent un match d'appui sur terrain neutre, selon prescriptions sous chiffre 1.

## Quel châtement pour ces salauds ?

Il y a certains moments, dans l'existence, où il faudrait pouvoir se modérer. C'est facile à dire. Depuis quelques minutes, je tourne ma plume dans l'encrier. Les termes qui me viennent à l'esprit sont tous plus violents les uns que les autres. J'ai envie de cracher mon mépris au visage de certains individus, et tout compte fait, je ne vois pas pour quel le raison je mettrais des gants. Ces gens, ces pseudo-sportifs, ces « assassins » du football ne méritent aucun respect. Et je suis poli. Je rappelle les faits. Lors d'un match de coupe tessinoise, qui par conséquent n'avait pas une importance capitale, il s'est passé une chose qui, de par sa gravité, doit être unie dans les annales du football suisse. Un véritable scandale, une honte qui rejallera sur toute la population du petit village de Mezzovico.

A un certain moment de la rencontre, tenez-vous bien, neuf joueurs de Mezzovico se sont précipités sur l'arbitre. Il ne s'agissait pourtant pas du premier venu. M. Grassi dirige en effet des parties de notre élite. Avec les pieds, les poings, ils le rouèrent de coups. M. Grassi rapidement s'est écroulé, massacré comme on a de la peine à se l'imaginer.

Aujourd'hui, il se trouve à l'hôpital, des plaies sur tout le corps. Il en sortira dans environ cinq mois et devra marcher pendant quelque temps avec des béquilles.

A l'heure actuelle, ces joueurs doivent être fiers de leur comportement. Fiers d'être des hommes et de pouvoir participer à la vie de la société. Car, croyez-moi, il faut vraiment être courageux pour s'acharner, à neuf, sur un seul être sans défense.

Sans commentaire.  
Mais quel châtement pour ces salauds ?

Le règlement qui régit notre football n'accepte pas la radiation à vie des terrains de jeu. C'est ridicule. Dans de tels cas, il y aurait lieu de prendre sans hésitation aucune cette sanction.

Ce n'est pas suffisant. Ces neuf garçons vont se retrouver devant le tribunal. Justice sera rendue. J'espère, pour que l'équité soit sauvegardée, qu'ils écoperont d'une peine de prison ferme. Pour l'heure, au moment où les arbitres tessinois refusent tous de diriger une rencontre dans laquelle participe Mezzovico, il ne reste qu'à attendre.

Mais au FC Mezzovico, l'explication commence déjà !

Michel HUBER.

## Incursion dans une vie privée



Il vous est sans doute arrivé de recevoir la visite d'enquêteurs agissant pour le compte de fabricants ou de groupes économiques. Leurs questions, nombreuses, sont pour vous autant d'occasions de manifester votre légitime droit de vote de consommateur.

Savez-vous que vos renseignements sont précieux ? Soigneusement rassemblés, ils forment le « puzzle » de vos opinions, de votre manière de vivre ou de vos désirs. Ainsi contribuez-vous à la fabrication de nouveaux produits, dont vous avez,

inconsciemment peut-être, soulevé la nécessité. Votre journal, lui aussi, souhaiterait mieux vous connaître pour mieux vous servir, que ce soit en informations, en matière divertissante ou en nouvelles du marché. Les fabricants, tous les fabricants et les commerçants qui offrent leurs produits dans les colonnes des journaux, ont besoin de savoir par quel journal ils peuvent vous atteindre. La Suisse compte environ 6000 journaux, périodiques et autres publications. Dans ce riche éventail, l'annonceur peut cependant trouver, de façon assez précise, le chemin du lecteur.



Solution avantageuse pour chacun : pour le fabricant, dont la publicité atteint efficacement son but et pour le consommateur, ainsi renseigné sur les produits qui l'intéressent tout particulièrement. Lisez-vous volontiers les annonces de votre journal ? Nous n'en doutons pas. D'ailleurs, la grande majorité des Suisses — 82% — estime que les annonces rendent le journal plus vivant, plus intéressant et qu'un journal sans annonces n'est plus un vrai journal.

L'annonce, reflet vivant du marché

## GYMNASTIQUE

## A VARSOVIE, les poulains de Gunthard se surpasseront-ils ?

Le coach national suisse Jack Gunthard a eu de nombreuses difficultés pour sélectionner son équipe. En effet, il doit se passer des services de Peter Rohner (Ecole de recrue), de Paul Muller (blessé à un pied) et du champion suisse Hans Ettlin, qui doit subir une intervention chirurgicale (ménisque). De la délégation qui s'était rendue à Tampere, on ne retrouve que Meinrad Berchtold et Roland Hürzeler, qui avaient obtenu respectivement la 13e et la 27e places, ainsi que Peter Aliesch, qui sera fortement handicapé car il n'a pu suivre les différents stages d'entraînement. Peut-être la malchance incitera-t-elle les représentants helvétiques à se surpasser ? Roland Hürzeler, qui n'avait manqué la participation à la finale des Jeux olympiques de Mexico que de cinq centièmes de point, peut espérer une place d'honneur

aux barres parallèles, ainsi que, peut-être, au saut du cheval et à la barre fixe. Quant à Meinrad Berchtold, s'il parvient à se classer dans les douze premiers, ce serait une agréable surprise. Les places de choix étant, cette année, encore plus chères, en raison de la participation de trois concurrents par nations.

Les différentes médailles seront probablement partagées entre les Russes Voronine, Diamidov et Victor Klimenko. Les Polonais Nikolai et Wilhelm Kubica. Les Allemands de l'Est Gerhard Dietrich et Klaus Koeste. L'Italien Menichelli (3e en 1967), et le Yougoslave Miroslav Cerar. Les épreuves commenceront le samedi.

D'autre part, la Suisse sera représentée à la table officielle par l'ex-champion du monde Walter Lehmann, et le triple champion suisse Fritz Feuz.

## Pour les 50 ans du FC Chailly

## GRAND MATCH DE FOOTBALL Entente lausannoise - FC Fribourg avec entre autres, HERTIG et POLENCENT

Le FC Chailly fête la Pentecôte son cinquantième anniversaire. Fondé le 28 juillet 1919 par 18 sportifs dont 10 d'entre eux sont encore en vie, ce club de quartier, aux couleurs vertes et blanches, a toujours gardé son nom et ses couleurs tout au long de ses cinquante ans d'activité.

De l'excellent billet signé par le dis-

tingué président de notre Association cantonale vaudoise, M. Gérard Lavanchy, paru dans la plaquette du souvenir, nous extrayons les quelques lignes suivantes :

« Ce club qui fait partie des salauds est un organisme bien plus vivant, bien plus humain qu'un club de série supérieure, parce qu'il reste une grande famille où les passions gardent leur sens ».

Au début de sa fondation, le FC Chailly comprenait une première et une deuxième équipe, à l'heure actuelle, il se compose de l'équipe fanion qui évolue en deuxième ligue, dont la renommée n'est plus à faire sur le plan technique, de deux équipes de quatrième ligue, d'une équipe de vétérans et de trois équipes de juniors.

Pour marquer d'une pierre blanche ce cinquantenaire, le FC Chailly organise, sous la présidence de M. Romon, pendant les fêtes de Pentecôte, une série de manifestations qui auront lieu sur le stade de la Sallaz.

Le programme est le suivant :

Samedi 24 mai 1969  
14.00 Match de juniors C : Chailly-Versolx  
15.30 Match : Chailly II B - Cossonay  
18.00 Bal.

Dimanche 25 mai 1969  
10.00 Chailly vétérans - La Chaux-de-Fonds vétérans.

11.30 Epreuves variées du pasteur Alain Burnand.

14.00 Match de juniors A : Chailly - Saint-Légier.

15.30 ENTENTE LAUSANNOISE, avec Hertig (notre photo), Polencent, Anderegou ou Gautschi et Hunziker et les joueurs du club jubilaire contre le FC FRIBOURG (ligue nationale).

18.00 Bal.

Lundi 26 mai 1969  
10.00 Chailly II A - Concordia I A  
14.00 Match de juniors B : Chailly - Payerne.

R. R.



400 stations CAROP en Europe avec 10 000 voitures modernes sont à votre service à Lausanne:

CAROP RENT A CAR Location de voitures A. Welti-Furrer SA c/o Garage de la Gare (R. Leuba et fils SA) 1000 Lausanne (021) 23 71 42

Fendant «SOLEIL DU VALAIS»

Johannisberg «GOUTTE D'OR»

Vins du Valais  
**VARONE**  
SION

Dôle «VALERIA»

Marc «VIEUX CLOCHER»



## La session de printemps du Grand Conseil

### La bataille des taxes de séjour

« J'ai livré combat en première lecture. Je reprends la bataille aujourd'hui », s'est écrié M. Perraudin (MSI) lorsque l'on aborda l'article 59 de la loi sur les auberges qui traite des taxes de séjour. Le député social-indépendant estime que cet article constitue un véritable corps étranger dans une loi sur les établissements publics et le commerce des boissons alcooliques. Il a sa place toute désignée, par contre, de même que l'article 60 qui traite des taxes de tourisme, dans une loi sur le tourisme. D'autant, plaide-t-il, que l'affectation de l'argent récolté n'est pas indiquée. D'autant, ajouta-t-il, que ce corps étranger dans une loi déjà suffisamment protectionniste ne tient nul compte de tous les partenaires du tourisme qui sont à chercher en dehors des seuls hôteliers et cafetiers. D'autant, enfin, que la loi maintient l'obligation, pour les propriétaires eux-mêmes de payer la taxe de séjours lorsqu'ils logent dans leur propre chalet.

Ainsi engagée, la bataille mit aux prises M. Perraudin avec la quasi unanimité du Grand Conseil, qui se montrait soucieuse, elle, de régulariser au plus tôt la perception des taxes de séjour sans lesquelles tout le mouvement touristique valaisan se trouverait bloqué. MM. Steiner (CCS), président de la commission, Escher (CCS), Couchepin (radical), Lorétan (CCS), Bagnoud (CCS), Marquis (CCS), B. Morand (radical) et Bonvin (radical) inter-

vinrent dans ce débat. M. Couchepin eut le mérite d'une proposition, retenue par la commission pour le règlement d'exécution, introduisant le principe de la proportionnalité dans la perception des taxes. Il n'est pas juste, en effet, de ne pas tenir compte des possibilités financières et de traiter de la même manière celui qui peut se loger dans une chambre à 100 francs dans un hôtel et celui qui, avec sa famille, doit se contenter d'une rustique bicoque pour passer quelques jours de vacances. En faisant adopter le principe d'une proportionnalité entre la taxe et le prix du logement, M. Couchepin a certainement contribué à désamorcer bien des oppositions qui se seraient manifestées lors du vote populaire.

### Fermeture des établissements le dimanche : nouvelle formule adoptée

A l'article 38, M. Couchepin (radical) avait proposé de supprimer dans la loi le principe d'obliger les établissements publics à fermer leurs portes le dimanche, à l'heure des offices, pour le remplacer par celui donnant aux communes le droit de décréter cette fermeture. Proposition logique, s'il en est, dès le moment où les messes s'étaient du matin au soir, le dimanche, sans qu'il soit possible de déterminer laquelle est la grand-messe paroissiale dont faisait état l'ancienne loi.

Renvoyée à la commission, cette proposition fut acceptée par celle-ci. Son président, M. Steiner, exposa le bien-fondé de la nouvelle formule qui permet à chaque commune de prendre des décisions adaptées aux circonstances alors que le maintien de l'ancienne entraîne des applications purement formalistes, ne tenant aucun compte du but recherché qui est d'éviter que l'ouverture d'un établissement gêne les offices.

Le Conseil d'Etat — qui semble avoir maintenu sa position plus par déférence envers l'autorité religieuse que par réalisme politique — combattit la proposition Couchepin, adoptée par la commission. Il fallut voter et c'est par un résultat très serré — 45 voix contre 42 — que la proposition Couchepin fut adoptée.

La nouvelle loi laisse donc aux com-

munes le soin de décider la fermeture des établissements le dimanche, au contraire de l'ancienne, qui consacrait l'obligation de fermer en n'accordant aux communes que le droit d'autoriser des exceptions.

### Vers une loi sur le tourisme

Dans son intervention, M. Genoud, chef du Département de l'intérieur, donna à la Haute Assemblée l'assurance formelle qu'une loi sur le tourisme et la création d'un service du tourisme en Valais feraient l'objet, dans le plus proche avenir, des études et des décisions utiles.

C'est sur cette promesse que l'on passa au vote. M. Perraudin ne recueillit que cinq voix pour sa proposition de biffer les articles 59 et 60, contre la majorité évidente du Grand Conseil.

### Vote final de la loi sur les auberges

L'étude de la loi, en plus de la bataille des taxes de séjour, a donné lieu à quelques discussions intéressantes.

Nous avons noté la remarque de M. Henri Gard (radical) à propos de l'interdiction faite aux tenanciers de servir de l'alcool aux clients frappés d'interdiction par un juge. Fort justement, M. Gard fit remarquer que, pour appliquer cette disposition, le cafetier doit savoir qui a été frappé d'interdiction et que, pour le savoir, le signalement de tous les interdits devrait être affiché. Sur le plan pratique, une telle disposition nous paraît inapplicable, mais la commission et le Conseil d'Etat s'en tinrent à leur texte qui fut adopté à une évidente majorité.

M. Richard Bonvin (radical) souleva avec raison, à l'article 43, le cas qui interdit l'accès des établissements aux enfants de moins de 16 ans non accompagnés, de jeunes venant skier dans une station un jour de congé et qui ne pourraient, de ce fait, même pas entrer dans un tea-room pour boire une tasse de lait. Il obtint l'assurance que le règlement d'exécution fixerait les exceptions de cet ordre.

Au vote d'ensemble, la loi fut adoptée en deuxième débat par l'unanimité du Grand Conseil, moins quelques abstentions. Celle-ci sera soumise au vote populaire.

## JEUX OLYMPIQUES

### Une chance unique pour le Valais

Il fallut une séance de relevée — hier après-midi — pour venir à bout de l'ordre du jour prioritaire de cette session de printemps. Elle débuta par l'adoption, en deuxième débat, du décret concernant les Jeux olympiques. Simple formalité, car l'unanimité du Grand Conseil se trouva comme au premier débat pour voter la garantie financière de l'Etat.

M. Richard Bonvin (radical) se fit un devoir de remercier la Haute Assemblée pour la confiance témoignée aux promoteurs des Jeux olympiques et de proclamer sa foi en la chance de Sion et du Valais pour l'attribution de ces Jeux. M. Dubuis (CCS), vice-président de Sion, exprima au nom de la ville ses sentiments de gratitude aux députés pour leur vote unanime.

### L'effet suspensif du recours en grâce

Lors de l'examen du projet de modification de l'article 12 de la loi d'application du Code pénal suisse, l'effet suspensif du recours en grâce avait donné lieu à une longue discussion. Finalement par le dépôt d'une proposition de M. Henri Gard (radical), la commission admit le renvoi de la discussion pour se déterminer sur une nouvelle rédaction. La nouvelle disposition a la teneur suivante :

« Le recours en grâce suspend l'exécution de la peine, sauf s'il est manifestement abusif ou dilatoire. Toutefois, si le condamné a déjà commencé à subir sa peine, il n'y a pas d'effet suspensif, à moins de circonstances exceptionnelles. La décision sur l'effet suspensif relève du département. »

### L'ivresse au volant, ce fléau

Cinq points principaux ressortent du rapport du Tribunal cantonal et des magistrats de l'ordre judiciaire, qui a été adopté :

1. Le Tribunal Sion-Sierre est surchargé de travail.
2. Les juristes valaisans manifestent trop peu d'intérêt pour la fonction judiciaire, ce qui crée de graves difficultés chaque fois qu'il s'agit de remplacer un magistrat.
3. Certaines affaires demeurent en retard, par surcharge de travail.
4. Le Tribunal cantonal est logé à l'étroit et il s'agirait de rechercher de

nouvelles possibilités de l'installer dans des conditions plus favorables à son travail.

5. Les cas d'ivresse au volant sont trop nombreux et une vive réaction s'impose pour lutter contre cette « escalade ».

Le chef du Département de justice et police, M. Arthur Bender, commenta ce rapport en affirmant être parfaitement au courant de la situation décrite. Une commission présidée par M. Gérard Emery, juge cantonal, est chargée d'étudier la réorganisation des arrondissements judiciaires et de faire des propositions pour tout ce qui est susceptible d'améliorer l'exercice de la justice, dans le cadre des moyens à disposition.

### Un message du président Bornet à l'intention de députés

En déclarant close cette session de printemps, qui se poursuivra par la prorogée débutant le 23 juin, M. André Bornet, président de la Haute Assemblée, a adressé aux députés, mais plus spécialement à l'intention des nouveaux élus, un message leur rappelant que l'ordre et la discipline sont les seules conditions d'un travail parlementaire efficace. Par ce message, le président recommande en conséquence l'étude du règlement du Grand Conseil, instrument de travail de tout député, et attire leur attention sur certains articles ayant trait à la présentation des propositions par écrit, et à temps, ainsi que sur la procédure à suivre pour les interventions écrites.

M. Bornet, tirant les conclusions de cette première session de mai, constate qu'il a accordé beaucoup d'ouverture aux débats pour permettre aux nouveaux de se familiariser avec la pratique parlementaire; que les débats ont été plutôt lents; que chacun doit faire un effort pour accélérer la procédure du Parlement sans nuire à son efficacité; que la brièveté, la précision et l'efficacité à trouver postulent de chacun l'étude de tous les documents de base.

C'est sur ces sages recommandations, qui, espérons-le, seront suivies, que M. Bornet déclara close la session en souhaitant à tous un bon retour dans leurs foyers.

Gérald RUDAZ.

## Route les Haudères-Arolla

### Postulat Francis Follonier

Député radical d'Hérens, M. Francis Follonier a déposé le postulat suivant sur la protection anti-avalanches de la route d'Arolla :

« Cette route a été construite par la Grande Dixence SA pour les besoins de la construction de ses chantiers hydro-électriques. Une participation de l'Etat du Valais et de la commune d'Evolène est intervenue.

« Depuis la création de cette route, la station d'Arolla a connu un réjouissant essor touristique, puisqu'elle était déjà très connue pour la saison d'été et comme étape de la haute route. Depuis deux ans, les hôteliers ont ouvert cette région aux sports d'hiver et ont consenti de gros sacrifices financiers pour l'équipement de la station, soit modernisation des hôtels et construction de remontées mécaniques. « Malgré des conditions extrêmement sévères d'exploitation, le développement hivernal se poursuit de façon réjouissante. L'apport à l'économie locale se chiffre par l'augmentation des emplois qui sont mis à disposition des gens de la commune : en 1967, 68 hôtels et service 18 person-

nes ; en 1968, 69 hôtels et service 45 personnes, en plus des familles de tenanciers qui représentent une communauté domestique de 50 personnes.

« L'augmentation des nuitées d'hôtel suit une courbe parallèle et s'établit comme suit : hiver 1967-68, 4 421 nuitées ; hiver 1968-69, 10 450 nuitées.

« La première saison d'hiver en 1967-68 fut perturbée par de fréquentes interruptions de trafic, soit treize jours. Celle de 1968-69 le fut également par suite des abondantes chutes de neige durant les fêtes de fin d'année, malgré les efforts des services du DTP.

« Le Conseil d'Etat est prié :

1. de faire exécuter le plus rapidement possible l'étude des travaux de protection pour assurer la sécurité du trafic aux points critiques de cette route ;
2. de prendre note que, malgré les compétences des services d'entretien et de sécurité, le danger est permanent tout au long de l'hiver ;
3. de prendre connaissance du rapport de l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, dont les conclusions préconisent la couverture de la route aux endroits les plus dangereux. »

### Le grand rassemblement des técéistes valaisans

C'est à Montana, qu'aura lieu le prochain rassemblement des técéistes valaisans.

Il s'agit, d'une sympathique rencontre des familles de la section. Elle se déroulera dans une ambiance à la fois joyeuse et amicale.

Les participants auront l'occasion de se divertir — et les enfants tout particulièrement — car des jeux, des concours, de la danse, et d'autres réjouissances seront au programme.

Une grande grillade-raclette est prévue à des prix imbattables convenant parfaitement aux familles nombreuses. On veut permettre à tous de se retrouver à Montana-Crans.

Retenez-donc la date du 15 juin et soyez au rendez-vous au terrain de sports de Montana-Crans dès 11 heures.

Il n'y aura pas de rallye le même jour. Ce sera la plus grande manifestation populaire jamais organisée par la section valaisanne du TCS. Alors, venez nombreux le 15 juin à Montana-Crans à la grande grillade técéiste.

### Mémento

Police (cas graves) (027) 2 56 56  
Ambulance (pour tout le Valais) (027) 2 61 61

### MONTHEY

Service médical (025) 4 28 22 et 4 11 92  
Pharmacie de service: Carraux (025) 4 21 06

### SAINT-MAURICE

Pharmacie Gaillard (025) 3 62 17

### MARTIGNY

Service médical (026) 2 26 05  
Pharmacie de service: Lauber (026) 2 20 05

### SION

Service d'urgence en ville No 11  
Pharmacie de service: Duc (027) 2 18 64  
Hôpital régional (027) 3 71 71  
Permanence médicale assurée pour tous les services  
Horaire des visites aux malades: Tous les jours de 13 à 16 heures  
Service de chirurgie, du 16 au 23:  
Dr Burgener (027) 2 26 66  
Carrefour des Arts: Exposition d'aquarelles récentes de Fernand Giauque. Jusqu'au 30 mai.

### SIERRE

Service médical (025) 5 06 21 et 5 07 03  
Pharmacie de service: de Chastonay (027) 5 14 33  
Parti radical, 18 heures, Hôtel Arnold: Rencontre hebdomadaire.

## Cinemas

### CORSO - Martigny

Jusqu'à dimanche 25 - 18 ans révolus  
Des aventures d'après Alexandre Dumas  
**LE CHEVALIER A LA ROSE ROUGE**  
avec Jacques Perrin et Michèle Girardon

### ÉTOILE - Martigny

Jusqu'à lundi 26 - 16 ans révolus  
Le film admirable de Claude Autant-Lara  
**LE FRANCISCAIN DE BOURGES**  
avec Hardy Krüger et Suzanne Flon

### MICHEL - Fully

Jusqu'à dimanche 25 - 18 ans révolus  
Dean Martin et Jean Simmons dans  
**VIOLENCE A JÉRICO**  
Un « western » classique, comme on les aime...

### ABELLE - Ridges

Samedi et dimanche - 16 ans révolus  
**LA CARAVANE DE FEU**  
avec John Wayne, Kirk Douglas

### LUX - Sion

Tél. (027) 2 15 45  
Du mercredi 21 au dimanche 25 - 16 ans révolus  
Edward Ray Robinson, Raquel Welch, Vittorio de Sica

**LA BANDE A CÉSAR**  
Soirée 20 h. 30 - Dimanche matinée 15 h.

### CAPITOLE - Sion

Tél. (027) 2 20 45  
Du mercredi 21 au dimanche 25  
Jacques Palanca, Burgess Meredith, Peter Cushing dans

**LE JARDIN DES TORTURES**  
16 ans révolus - Soirée 20 h. 30

Dimanche 17 h. - Film italien  
**LA LUGA SCIDA**

### ARLEQUIN - Sion

Tél. (027) 2 32 42  
Du lundi 19 au dimanche 25 - 16 ans révolus  
Philippe Noiret, Françoise Brion dans  
**ALEXANDRE LE BIENHEUREUX**  
Soirée 20 h. 30 - Dimanche matinée 15 h.

### CASINO - Sierre

Du jeudi 22 au dimanche 25 - 16 ans révolus  
Michèle Mercier, Robert Hossein  
le 5e et dernier épisode

**ANGÉLIQUE ET LE SULTAN**  
grand film d'action et d'amour - Technicolor  
Matinée dimanche 14 h. 30

**LE CONFÉDÉRÉ.** — Quotidien édité par le Parti radical-démocratique valaisan. — Rédacteur en chef: Gérald Rudaz. — Chef du service des Informations: Pierre Anchlis. — Chef du service des sports: Wally Loya. — Rédaction et administration: Place de la Gare, Sion. — Téléphones: (027) 2 92 22 et 2 92 23 (deux lignes). — Téléc: conf 38 206. — Case postale 503 Sion. — Compte de chèques postaux 19-58 Sion. — Abonnements: Un an 48 francs; six mois 25 francs; trois mois 13 francs. Etranger: Demander le tarif. — Publicité: Régie des annonces Publicitas S. A., Sion. Téléphone (027) 3 71 11 Sion. — Tarif: Annonces 17 centimes le millimètre, réclames 60 centimes le millimètre. — Faire-part mortuaires: Pour « Le Confédéré », Publicitas, Sion ou directement; Rédaction « Le Confédéré quotidien », Sion, téléphones (027) 2 92 22 et 2 92 23.

Vivez  
«Club»



Généreuse et prestigieuse, la bière «Club» de Beauregard vous offre un bien-être royal.

«Club»  
la bière noble de  
Beauregard

**BON** A réception de ce BON, nous vous ferons parvenir gratuitement notre documentation scientifique: « CLUB » - QUALITÉS ET VERTUS SECRÈTES D'UNE BIÈRE NOBLE.

Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Rue, No: \_\_\_\_\_  
No postal, localité: \_\_\_\_\_  
Expédiez ce BON à:  
CLUB, Brasserie Beauregard, 1700 Fribourg

# Manifestation devant l'ambassade soviétique à Berne, en faveur des Juifs d'URSS

Les abords de l'ambassade de l'Union soviétique à Berne ont été le théâtre hier, de 9 heures du matin jusque vers 18 heures, d'une manifestation organisée par le « Comité d'action pour les Juifs d'URSS soviétique » et l'Union des étudiants juifs de Suisse. Le but de la manifestation est d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation, jugée discriminatoire par les organisateurs, des Juifs de l'Europe de l'Est. Elle doit aussi contribuer aux efforts entrepris pour que les Juifs de l'URSS obtiennent le droit d'émigrer.

Une délégation de trente membres a pris contact, téléphoniquement, avec l'ambassade soviétique, pour demander un entretien avec l'ambassadeur. Celui-ci étant absent, deux délégués ont pu parler avec l'attaché de presse, qui a déclaré « qu'il n'y avait rien à dire sur ce sujet » et que tout était en ordre. Les délégués ont reçu des brochures sur la situation des Juifs en URSS et ont alors quitté l'ambassade.

Les organisateurs de la manifestation ont déclaré aux représentants de la presse qu'un anéantissement psychologique et psychique menace les Juifs de l'URSS. Les communautés israélites ont des difficultés dans l'exercice de leur culte, et la

publication d'ouvrages en hébreu, tout comme la création d'écoles juives, est interdite. Enfin, les candidats israélites ont de la peine à se faire admettre dans les universités.

La manifestation s'inscrit dans le cadre de la journée de solidarité avec les Juifs de l'Union soviétique. Une manifestation identique était prévue à Genève, à la place de la Fusterie, pour 18 heures.

## Le Conseil fédéral en a décidé ainsi Pas de tarifs réduits pour les invalides

BERNE. — Les conseillers nationaux Wyer (CCS-VS) et Dafflon (PDT-GE) avaient invité le Conseil fédéral à intervenir pour que l'abonnement à demi-tarif des CFF, dont bénéficient les personnes âgées, soit aussi accordé aux invalides. La réponse du Conseil fédéral est négative. Voici ses explications : les entreprises de transport accordent déjà des facilités tarifaires aux invalides. La plus importante est celle-ci : les invalides domiciliés en Suisse qui, souffrant en permanence d'une grave déficience physique ou mentale, doivent être constamment accompagnés, peuvent prendre gratuitement un guide ou un chien-guide avec eux. Cette mesure, limitée autrefois aux courses professionnelles a été étendue à

tous les voyages à partir du 1er octobre 1965.

Le droit à l'abonnement « A » dépend d'un critère simple : l'âge. Il n'en serait pas de même pour un abonnement d'invalidité : faudrait-il n'en faire bénéficier que ceux qui touchent une rente complète ou se fonder sur le degré de l'invalidité ? La limite choisie apparaîtra toujours arbitraire. Elle ne coïnciderait pas nécessairement avec le rendement de l'activité encore possible des bénéficiaires.

En outre, se poserait la question de la reconnaissance des attestations d'invalidité d'étrangers et, par conséquent celle de l'égalité de traitement, alors que cette égalité est réalisée dans le cas des personnes âgées. C'est un des motifs pour lesquels on n'a pas fait dépendre le droit à l'abonnement « A » du droit à une rente (suisse ou étrangère).

### Elle n'a pas survécu à ses blessures

PORRENTURY. — Il y a quelque temps, Mlle Madeleine Jobin, âgée de 65 ans, demeurant à Porrentruy, avait été renversée par un scooter. Transportée à l'hôpital de Porrentruy, puis transférée dans une clinique bâloise, elle vient d'y décéder des suites de ses blessures.

## Une femme escroc en chèques bancaires sévit actuellement dans les villes suisses

BALE. — Une femme escroc, qui tente d'échapper des chèques bancaires volés en Italie à une étrangère qui y séjournait, sévit actuellement dans les grandes villes de Suisse. Elle a été repérée pour la première fois à Lugano le 12 mai, puis à Lucerne et à Bâle.

Cette femme, qui parle l'allemand avec un fort accent français, est de stature mince et mesure environ 160 centimètres. Elle a des cheveux roux, et son apparence

est modeste et tranquille. Elle dispose d'un passeport sud-africain portant le numéro « J 195 202 » et les chèques volés qui lui restent encore portent les numéros 50 290 à 50 300.

### Les manifestants zurichois et les émeutes de juin : deux poids, deux mesures

ZURICH. — Le manifeste zurichois vient de prendre position, au sujet du jugement rendu contre un policier coupable de violences lors de la répression des émeutes de juin 1968. Ce policier, âgé de 35 ans a été condamné à une peine de 7 jours d'arrêt avec sursis pendant deux ans. Le manifeste zurichois se déclare étonné de cette peine, et se demande si on n'applique pas des critères différents lorsqu'il s'agit de juger des policiers ou des manifestants. Il ajoute que l'opinion publique perdra peu à peu sa confiance dans les organes policiers, tant que les responsables des troubles du Globus se trouveront toujours à la tête de la police, et que les actes sur les enquêtes disciplinaires contre des fonctionnaires ne seront pas publiés.

### Un militaire se tue au Saint-Gothard

BERNE. — Un accident de la circulation, qui a fait une victime, s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi sur la route du Saint-Gothard. Un motocycliste militaire, qui roulait en direction du col, venant de Giornico, a manqué un virage et s'est précipité dans le Tessin, où il a trouvé la mort. Agé de 20 ans, ce soldat, Urs Weiss, habitait à Sulz/AG.

## Après l'introduction des nouvelles pièces de monnaie

### Que fait la Confédération de son argent?

BERNE. — Après la mise en circulation des pièces de cinquante centimes, d'un franc et de deux francs, qui ne contiennent plus d'argent, la Confédération n'a plus besoin de ce métal, si l'on fait abstraction de la modique quantité d'argent se trouvant dans les pièces de cinq francs.

A quelle fin va-t-on utiliser les stocks d'argent constitués par la Confédération ainsi que le métal qui sera récupéré par suite du retrait des monnaies d'argent et ne sera plus utilisé pour la frappe ?

A cette question écrite d'un député, le Conseil fédéral répond ainsi :

Avant qu'elles aient été remplacées par des monnaies de cupro-nickel, les pièces de deux, un et demi franc renfermaient environ 8, 4 et 2 grammes d'argent fin. L'écu est aujourd'hui encore frappé en argent et renferme à peu près 12 grammes de ce métal.

Les stocks d'argent que la monnaie fédérale a constitués en prévision de nouvelles hausses de prix seront affectés au nouveau programme de fabrication. L'argent sera employé non seulement pour la confection des pièces de 5 francs, des mé-

dailles, et le cas échéant, des monnaies commémoratives destinées aux besoins intérieurs, mais encore — comme les années précédentes — pour des ordres de frappe émanant de l'étranger. Ces commandes étrangères permettent d'utiliser au mieux les services de la monnaie fédérale, qui lorsque les pièces de cupro-nickel auront définitivement remplacé les

## Le meurtre d'Hortensia, la prostituée EST SUR LE POINT D'ÊTRE ÉCLAIRCI..

ZURICH. — Le meurtre de la prostituée zurichoise Hortensia Schwenk, commis samedi dernier au Niederdorf, va probablement être éclairci sous peu. La police zurichoise recherche celui que l'on considère comme « le suspect No 1 », un Italien de 40 à 45 ans, dont elle a déjà pu déterminer qu'il a acheté la perceuse électrique qui a permis de forcer le coffret de sa victime. L'homme doit être un ouvrier de bâtiment.

C'est grâce à la perspicacité d'un Tessinois qui se promenait au bord de la Limmat dimanche que la police zurichoise avait pu retrouver la perceuse, deux couteaux, l'étui des clés de Mme Schwenk et une perceuse en spirale. Il fallut faire deux plongées, la perceuse ayant été découverte brisée, pour récupérer toutes ses pièces. La police put déterminer qu'elle avait été achetée dans un magasin du Niederdorf, samedi, entre 16 et 17 heures. Le vendeur et une cliente se souvien-

nent de la nervosité de l'acheteur. La copie de la quittance a été retrouvée, mais elle ne porte ni nom ni adresse.

La perquisition entreprise dans l'appartement de la victime permit à la police de découvrir le bon de garantie de la perceuse électrique, établi au nom d'Adolfo Giulametto. Toutefois, il faut encore prouver l'exactitude de ce nom.

### BERNE : 200 communes sur 472 ont introduit le suffrage féminin

BERNE. — En décidant, mercredi soir, d'accorder aux femmes les droits civiques sur le plan communal, Oberdiessbach et Oberwihlstrach, dans le district de Konolfingen, sont devenues les 199e et 200e communes du canton à faire usage de la loi du 18 février 1968 (78 communes de l'ancien canton et 122 du Jura). Le 18 février 1968, lors de la votation, 160 des 472 communes du canton avaient accepté.

## Libéré après trois ans de réclusion à cause de son mauvais état de santé

ZURICH. — Sur préavis de la clinique psychiatrique de Rheinau, les autorités judiciaires zurichaises ont libéré Paul Hoffmann, cet homme de 38 ans qui avait commis des escroqueries d'un montant de 34 millions de francs. Ancien électricien, Hoffmann avait eu une jeunesse, et s'était lancé dans des « affaires » qui échouèrent toutes. Tout d'abord financièrement soutenu par son beau-père, il s'était mis à emprunter à des banques et à des institutions de crédit pour ne plus dépendre de ses largesses. Ce processus le conduisit à l'escroquerie. Au moment de sa condam-

nation, à 7 ans de réclusion, le 4 novembre dernier, Paul Hoffmann se trouvait dans un état de santé précaire. La décision de le libérer intervient parce qu'il n'est pas en état de supporter la réclusion.



### Les restes d'un mammouth découverts dans le Jura vaudois

Les restes d'un mammouth datant d'environ 20 000 ans avant notre ère ont été mis au jour près du Brassus, à la vallée de Joux, lors de travaux effectués dans une gravière par un bulldozer. Des géologues paléontologues de l'Université de Lausanne, dirigés par le professeur Badoux, de l'Institut de géologie, se sont aussitôt rendus sur les lieux au début de cette semaine.

C'est la première fois, que des ossements de mammouth sont trouvés dans le canton de Vaud et cette découverte paléontologique est du plus grand intérêt. Pour l'instant, deux défenses ont été dégagées — l'une est déjà déposée au Musée géologique cantonal de Lausanne — ainsi que des os appartenant aux pieds du mastodonte. Ces ossements ont été retrouvés à une profondeur moyenne de trois mètres, dans une moraine fluvio-glacière de l'ère quaternaire.

Le professeur Badoux était jeudi sur les lieux pour continuer les fouilles et s'efforcer de mettre au jour d'autres parties du squelette du mammouth.

### 100 infirmières punies

Un député oberlandais, M. Glatthard, s'était indigné de la « razzia » opérée par les contrôleurs des PTT à l'hôpital de l'île à Berne, où une centaine d'infirmières ont été punies pour n'avoir pas déclaré leur récepteur de radio.

En fait, vient de répondre le Conseil fédéral, le contrôle auquel il est fait allusion était partiellement régulier, et il avait été précédé d'avertissements. La plupart des amendes ont d'ailleurs été réduites. « La taxe de concession très modique, conclut le Conseil fédéral est supportable pour les infirmières comme pour le reste de la population ».

## Festival international de Lausanne

### Jean Martinon et Wilhelm Kempff

Nerveuse et pétulante, vive et colorée, l'ouverture de « Benvenuto Cellini », d'Hector Berlioz, ouvre le deuxième concert de l'Orchestre National de Paris. Sa partition en fait valoir toutes les richesses d'orchestration. Question d'acoustique ou d'adaptation, l'équilibre n'y fut pas réalisé. Et pourtant, avec un instrument comme l'Orchestre National et un chef tel que Jean Martinon l'auditeur-mélomane fut

quelque peu surpris d'y sentir un déséquilibre des volumes où cuivres et percussion dominaient nettement des cordes d'admirable qualité, comme on pourra s'en rendre compte par la suite du programme.

Quelle merveilleuse démonstration de collaboration franco-allemande entre Wilhelm Kempff, pianiste de la lignée des

par Henry BAUD

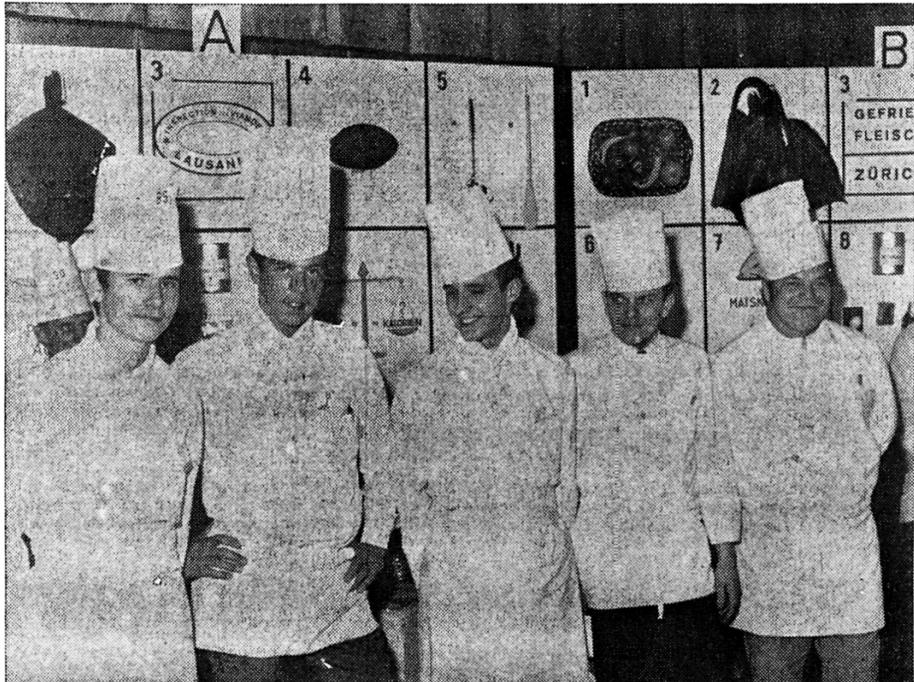
interprètes de la grande « Ecole allemande », et d'un chef français mettant à sa disposition un orchestre comme « le National », avec toute sa limpidité et son ampleur !

Si le jeu de W. Kempff ne s'impose pas par l'éclat et la bravoure, il est fait surtout d'un admirable dosage de valeurs où la poésie et la grande ligne sont toujours présentes. Fait de noblesse et de grandeur, il correspond en tous points à sa personnalité et à l'esprit profondément intérieur du « Quatrième Concerto » de Beethoven. Que ce soit l'introduction du premier mouvement ou de l'« andante con moto », la phrase est dite dans une telle beauté et une qualité que l'orchestre est automatiquement amené à lui répondre dans le même esprit tant dans la rudesse que dans la plaintive prière du second mouvement qui finit par convaincre l'orchestre.

Admirable de mystère et de précision ce début du final, en opposition avec cette vivacité aérienne et ces arpèges brisés du soliste qui étonnèrent tant les premiers auditeurs et contemporains de Beethoven. Si W. Kempff s'est montré un très grand pianiste ce soir-là, Jean Martinon a fait preuve d'un merveilleux esprit de collaboration grâce à un orchestre « présent » à tous les instants.

Ce n'est qu'en 1922 que Maurice Ravel orchestra sa suite de « Ma Mère l'Oye », écrite en 1908 pour quatre mains. Tout dans ces pièces évoque la poésie de l'enfance et cette liberté d'imagination qui cède bien souvent chez l'adulte, et pourtant... Ravel ne nous y dévoile-t-il pas là le secret de sa nature profonde et

## Concours pour les meilleurs apprentis cuisiniers



Une maison de produits alimentaires, à Arbon, a primé de nouveau les meilleurs apprentis-cuisiniers de 19 cantons de notre pays. Les apprentis ne devaient pas seulement fournir des preuves de leur savoir-faire dans l'art de la cuisine, mais aussi répondre à des questions de culture générale. A part le plaisir pour les concurrents, le concours représente une contribution réelle à la formation des jeunes gens pour le métier de cuisinier. Notre photo montre les cinq premiers, de gauche à droite : Urs Thommen (1re place, Bâle-Ville), Silvan Gallati (2e, Glaris), Andreas Hubler (3e, Berne), Christian Buehler (4e, Bâle), et Emil Meyer (5e, Schwyz).

l'âme d'un enfant qui n'a jamais quitté le royaume de la féerie.

La deuxième suite de « Bacchus et Ariane » d'Albert Roussel est, en réalité, le deuxième acte du ballet d'Abel Hermant. Partition laite de clarté, de tendresse et d'explosions, elle peut être mise en parallèle avec « Daphnis et Chloé » de M. Ravel.

La danse du Labyrinthe avec sa petite phrase tortueuse, le sommeil d'Ariane au début du second acte, d'une poésie infinie, font singulièrement contraste avec l'« allegro brillante », cette Bacchanale irrésistible, tougueuse et dionysiaque où les cuivres resteront émouvants jusqu'à la fin de la suite.

Jean Martinon est le digne successeur de Charles Münch et des grands chefs français. Son geste clair et précis est doublé d'une intensité d'expression toujours en éveil, sachant faire vivre spontanément tout ce qu'il conduit et sent profondément.

Autant dans Ravel que dans Roussel, l'Orchestre National et son chef nous ont rendu ces pages avec un sens de la poésie et des couleurs, une transparence et une fluidité, nous faisant passer du monde des songes à celui diabolique de Bacchus et de ses Bacchantes.

Hy. Bd.

CHRONIQUE SUISSE

L'AMITIÉ AUSTRO-SUISSE

par René BOVEY

LE PRÉSIDENT de la République autrichienne, M. Jonas a été l'hôte de la Suisse pour trois jours. On ne saurait, sans prendre des libertés avec l'Histoire, affirmer que l'amitié entre les deux pays est séculaire. En effet, l'Autriche — plus exactement la Maison d'Autriche — chercha à mettre sous tutelle la Suisse primitive et c'est de la résistance opposée à cet impérialisme qu'a surgi à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle l'embryon de l'actuelle Confédération. Néanmoins, l'existence d'un ennemi commun a cimenté l'alliance des premiers Confédérés et le recul du temps nous permet aujourd'hui d'en manifester reconnaissance.

Car les siècles ont coulé et le prestigieux empire austro-hongrois a connu les vicissitudes communes à ce genre de construction politique. Le prestige a passé, la domination s'est éteinte, et l'Autriche est réduite aux dimensions d'un petit pays, ayant encore été abaissée de 1938 à 1945 à l'état de « marche » orientale du III<sup>e</sup> Reich d'Hitler. La victoire des Alliés l'a rétablie dans son indépendance, non sans peine, et un Traité d'Etat la veut désormais pays neutre à l'instar de la Suisse.

Il faut pourtant relever une nuance entre la neutralité helvétique et celle de l'Autriche. La première est volontaire, perpétuelle, armée. La seconde a été imposée par les Quatre Grands et n'a donc rien de spontané.

L'Autriche ne s'en porte au reste pas plus mal. Quoique appauvrie par une guerre à laquelle elle a dû participer et par une occupation militaire coûteuse, elle a peu à peu rétabli ses finances et son économie et elle fait très bonne figure parmi les petits Etats d'Europe. Vienne, sa capitale, a retrouvé son éclat et son charme et le flot des touristes s'écoule à nouveau vers les rives du Danube et les stations de montagne.

PAYS limitrophes aux dimensions comparables, la Suisse et l'Autriche ont toutes raisons de s'entendre et de se comprendre sur des plans les plus divers. Les économies sont complémentaires en divers secteurs et les courants d'échanges importants. Elles n'ont ni l'une ni l'autre d'ambitions internationales sur le plan politique. Elles souhaitent l'une et l'autre adhérer au Marché commun sous certaines conditions, encore que la candidature de l'Autriche se soit faite plus pressante que celle de la Suisse, sans plus de succès pour autant.

Etant neutres l'une et l'autre, ne menaçant personne et ne l'étant pour quiconque, elles peuvent se permettre de se concerter dans le domaine militaire. Elles peuvent échanger des expériences sur ce terrain, la nature de leurs sols présentant de grandes analogies. Leur armement étant uniquement défensif, elles peuvent envisager des échanges, voire des fabrications en commun. Nul ne pourrait élever des objections si la Suisse vendait certaines armes à l'Autriche, et vice-versa. Les relations entre les deux pays ne peuvent donc se dérouler que dans la confiance et l'amitié, et la visite du président Jonas en a apporté le témoignage. La chaleur de l'accueil qu'on lui a réservé lui prouva celle des sentiments que les Suisses portent à leurs voisins au sort desquels ils n'ont jamais cessé de s'intéresser, notamment dans les épreuves qu'ils ont dû traverser.

René BOVEY

Gastronomie

aux 3 TONNEAUX

Le restaurant qui monte dans une rue qui descend. (Attention pas l'inverse !)  
Grand-Saint-Jean 18  
LAUSANNE - ☎ 22 02 66  
Prop. H. Boss



hôtel · restaurant

LA PAIX

Lausanne  
tél. 23.71.71

Salle de 7 BILLARDS ouverte au public de 13 à 24 heures.

Salons pour banquets et réceptions

D'APOLLO 10 À APOLLO 11

Les inconnues du sol lunaire

par Albert DUCROcq

Au grand complet, c'est-à-dire rassemblant la cabine, le module de service et le Lem, le véhicule Apollo 10 ne va pas se contenter de rééditer, même en l'améliorant, la performance d'Apollo 8. Lorsque Cernan et Stafford, après s'être rapprochés à quelque 14 kilomètres du sol lunaire, auront rejoint dans la cabine leur coéquipier Young qui les y aura attendus, l'ensemble reconstitué effectuera encore 18 révolutions autour de la lune.

Cette dernière phase des opérations, contrairement aux apparences, ne sera pas le moindre des objectifs assignés à la mission, et son déroulement sera attentivement suivi par les stations terrestres, avec une précision telle que la position d'Apollo 10 pourra toujours être connue au mètre près.

Son but ? Utiliser ces 36 heures d'observation pour établir, à partir des irrégularités de l'orbite, une carte de la gravitation lunaire grâce à laquelle, en juillet, les ordinateurs seront à même de régler le débarquement de l'équipe d'Apollo 11.

Pourquoi cette précaution parmi tant d'autres ? C'est que le site « Apollo No 2 » sur lequel, dans deux mois, se poseront les premiers explorateurs lunaires (une zone plate de la Mer de la Tranquillité où les cratères sont rares) est située presque sur un « mascon », c'est-à-dire une « concentration de masse » à l'intérieur de la lune dont le pouvoir attractif particulier pourrait contrarier dangereusement les manœuvres d'atterrissage du Lem. En conséquence de quoi il est indispensable de connaître par avance cet effet, de manière à en tenir compte dans les calculs.

Un volcanisme inattendu

Expliquons-nous sur ce phénomène. Au seuil de l'ère spatiale, le problème lunaire était apparemment simple : on voyait dans le satellite naturel de la terre un astre mort. Or, les 37 engins qui, à ce jour, l'ont survolé ou atteint nous ont appris qu'il convenait de réviser quelque peu ce jugement.

A partir des photographies qui ont été prises, il est apparu en effet que certaines régions du sol lunaire comme les « dômes Hortense » ou le « cratère-chaudron Damoiseau », manifestaient une activité interne. En de nombreux endroits apparaissent des structures d'effondrement, des boursoffures, des plissements, tandis que, sur de vastes étendues, la lune paraît couverte de lave. D'où l'impossibilité, désormais, de nier l'existence et même l'importance d'un volcanisme lunaire.

Autre découverte encore plus curieuse en ce domaine : la mise en évidence, par les satellites sélènes, des « mascons », masses internes situées à quelques dizaines de kilomètres de profondeur, et qui ont eu chaque fois pour effet, en raison de leur pouvoir attractif, d'augmenter (parfois de quelque 20 centimètres à la seconde), la vitesse des Lunik et Lunar Orbiter survolant les régions sous lesquelles elles étaient enfouies.

Bien entendu, les spécialistes furent amenés à se poser la question : que peuvent donc être ces « mascons » ? Et cela avec d'autant plus d'intérêt qu'on les localisait toujours dans des régions correspondant à des mers remarquablement circulaires comme les mers des Pluies, des Humeurs, des Crises ou de l'Été...

Le mystère des « mascons »

On ne s'étonnera pas que plusieurs théories soient avancées. Pour certains, les « mascons » seraient d'origine externe. Une origine remontant au temps du jeune système solaire, alors que les astéroïdes beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui circulaient en tous sens à travers l'espace et bombardaient intensément la lune.

Conséquence : leur énergie aurait eu pour effet de faire fondre localement les matériaux lunaires, ce qui aurait donné naissance aux mers circulaires. De plus, ces astéroïdes se seraient trouvés arrêtés à l'intérieur de l'astre comme des balles

dans un tas de sable, la lune devant à sa faible masse d'être constituée par des roches moins compactes que la terre.

Pour d'autres astronomes, c'est au contraire à des événements purement endogéniques, c'est-à-dire liés à des phénomènes internes, qu'il conviendrait d'imputer la naissance des « mascons » : ceux-ci se seraient formés précisément dans le cadre des affaissements évoqués tout à l'heure, une matière originellement à la surface de la lune étant « tombée en profondeur ».

Selon cette théorie, la matière en question n'aurait été rien d'autre que de l'eau. Il semble, en effet, que la formation de la lune se soit accompagnée de production d'eau, en quantités considérables. Celle-ci se serait évaporée massivement, mais pourrait avoir aussi subsisté dans le sous-sol, soit sous forme liquide, soit, plus vraisemblablement, là où la température était basse, à l'état de glace.

Trente-six heures utiles

La recherche de cette éventuelle eau lunaire constituera, notons-le au passage, un des premiers objectifs des futurs prospecteurs auxquels plusieurs techniques sont déjà proposées pour en déceler les réserves. Et on imagine combien celles-ci seraient précieuses pour l'alimentation des stations sélènes.

Mais nous n'en sommes pas là et, dans l'immédiat, il s'agit pour l'homme de prendre pied sur la lune. Or, l'existence de ces « mascons » constitue, on l'a vu, une diffi-

culté supplémentaire du fait qu'ils modifient la trajectoire des engins mis en orbite à proximité de notre satellite.

Voilà pourquoi les responsables de la NASA, qui ont placé leur opération « homme sur la lune » sous le signe d'une extrême économie de combustible, ont estimé qu'un tel débarquement exigeait l'établissement préalable d'une carte très précise du champ de gravitation lunaire.

Ce n'est donc pas sans raison profonde qu'après avoir mené à bien — du moins espérons-le — leur acrobatique mission de reconnaissance dans les parages immédiats de la lune, les trois astronautes d'Apollo 10 ne prendront le chemin du retour que 36 heures plus tard.

Albert DUCROcq

**AU DÉPART**  
Maroquinerie fine  
Articles de voyage  
Cl. Rüttimann, rue de Bourg 10, Lausanne

mon style c'est le  
**Comptoir**

Un style jeune pour tous les âges  
Un style qui se veut le vôtre

Comptoir des Tissus et Confection SA - Lausanne  
12, rue Centrale - bas de la rue Saint-François

Féminités

À TABLE :

- Oeufs durs à la mayonnaise
- Foie de génisse poché
- Riz
- Compote meringuée

Compote meringuée. — Pour 4 personnes : compote, 500 gr. de pommes et 50 gr. de sucre semoule, et un peu d'eau.

Meringue : 1 blanc d'œuf, 50 gr. de sucre semoule, 4 cerises confites.

Pelez les pommes et coupez-les en quartiers, faites les cuire avec très peu d'eau dans une casserole couverte pendant 10 minutes ; quand les pommes sont tendres, écrasez-les et ajoutez les 50 gr. de sucre ; battez les blancs en neige très ferme, incorporez délicatement avec sucre, puis répartissez la compote dans des moules allant au four, recouvrez de meringue et décorez avec une cerise confite ; mettez au four jusqu'à ce que la meringue commence à dorer ; servez chaud.

Le Thé de l'Abbaye N° 4

Sept substances végétales soigneusement choisies, permettant au Thé de l'Abbaye No 7 de lutter activement contre la mauvaise

CIRCULATION DU SANG

et ses conséquences : varices, hémorroïdes, jambes lourdes, fourmillement. Envoi rapide par poste. Le paq. Fr. 3.—

Pharmacie - Herboristerie

LÉONNARD

Bas de la descente Saint-Laurent 8  
Téléphone 22 33 06 - LAUSANNE

CHRONIQUE

Hommage à un pionnier de l'agriculture

Une figure de premier plan de l'agriculture suisse vient de disparaître : René Gallay, ingénieur agronome de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, docteur ès sciences, ancien directeur de la Station fédérale de recherches agronomiques de Lausanne, n'est plus.

De souche campagnarde, René Gallay fut un enfant de Cartigny, le village genevois de Philippe Monnier. Cartigny domine les falaises du Rhône, déjà assagi, qui coule vers la Méditerranée et qui exprime une civilisation dont on retrouvait les traits essentiels chez René Gallay : intelligence, subtilité et goût de la mesure à l'échelle humaine. Elève du collège de Genève, étudiant à la Division agronomique de l'Ecole polytechnique fédérale, assistant du grand professeur Georges Wiegner, il couronnait sa formation universitaire par une thèse sur les propriétés colloïdales de l'argile et obtenait une bourse de la fondation Rockefeller qui lui permit de parfaire sa formation scientifique à l'Université d'Ithaca, aux Etats-Unis d'Amérique, et était nommé privat-docent à l'Université de Lausanne.

Jeune professeur de sciences agricoles à l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcellin-sur-Morges, il conféraient un nouveau style à l'enseignement et s'attachait les nombreuses volées d'élèves pendant près de 25 ans, tant par la richesse de son tempérament de maître que par la clarté de la leçon.

Vint le temps de guerre et des problèmes posés par son économie ; dès 1939, le Conseil d'Etat vaudois confia à René Gallay l'organisation de la production agricole vaudoise du temps de guerre. Il devient l'un des interlocuteurs et des conseillers les plus écoutés de l'autorité fédérale et du professeur Wahlen lors de l'exécution des mesures délicates visant à intégrer l'agriculture dans l'économie de guerre.

Appelé en 1944 à la direction de la Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles de Montagibert, il reprenait un contact direct avec la recherche et spécialement avec la vigne et le vin, son domaine favori.

Cependant, à la suite de la retraite des directeurs de la Station fédérale de chimie agricole et de la Station fédérale d'essais et de contrôle de semences de Mont-Calme, le Conseil fédéral décida de lui remettre la direction de l'ensemble des stations de Lausanne.

Esprit logique et lucide, servi par un talent d'élocution exceptionnel, il regroupa et développa patiemment pendant

vingt ans les sections de recherche et de contrôle dont il avait la charge. Il apportait à sa tâche une connaissance aigüe des besoins des cultivateurs et le sens des limites imposées au travail du chercheur. Il contribua de manière décisive à la création des sous-stations fédérales du Valais et du Tessin dont il obtint le rattachement total ou partiel à son propre établissement.

Craignant que les travaux scientifiques de sa maison soient insuffisamment divulgués, René Gallay jeta les bases de l'Ecole supérieure de viticulture et d'œnologie de Montagibert, avec Henri Blanc, ancien secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture et de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. Il s'agissait d'une fondation intercantonale romande et tessinoise dont l'activité permettait de transmettre aux viticulteurs et aux encaveurs les données les plus solides de la science et de la technique viti-vinicole. C'est ainsi que les nombreux élèves de cette école ont profité des travaux de la Station fédérale de Lausanne. L'amélioration sensible des techniques viticoles et de la qualité des vins du pays au cours des vingt dernières années est certainement due à l'originalité d'un enseignement théorique et pratique conçu et animé par le disparu.

Délégué de la Suisse auprès de plusieurs organisations internationales, René Gallay bénéficia d'une grande considération. A l'Office international de la vigne et du vin, il eut fréquemment l'occasion de faire valoir ses vastes connaissances scientifiques et économiques dans des disciplines qu'il avait enseignées et expérimentées pendant de longues années. Son intelligence pénétrante maîtrisait les problèmes posés par les activités nouvelles qui lui étaient imposées et qui appartenaient aux domaines les plus divers de la connaissance. Parmi de nombreuses tâches, il eut à s'occuper de la préparation des dispositions technico-juridiques qui devaient régir la protection des nouvelles obtentions végétales codifiées dans la Convention internationale de Paris. Sur le plan scientifique, au nombre de ses travaux les plus remarquables, il pouvait présenter la démonstration scientifique de l'existence de la dégénérescence infectieuse de la vigne grâce à une expérimentation rigoureusement conduite dans les domaines viticoles de Pully et de Changins avec l'appui de ses collaborateurs.

Il savait imposer la logique de sa pensée aux milieux les plus divers, qu'ils

aient appartenus à la science ou à la pratique, et cela en s'exprimant même dans une langue étrangère.

Observant les facettes multiples des problèmes, il n'abordait une proposition qu'avec prudence et le sens des nuances afin d'entreprendre l'étude avec toute la rigueur nécessaire. Il fut donc un maître à penser et un exemple pour la génération des chercheurs qu'il dirigeait.

L'enchaînement logique de sa pensée et de ses décisions lui a permis de conduire la station sur une voie très droite. Ses collaborateurs lui en savent gré, car il les a constamment dirigés vers l'étude de problèmes essentiels.

Ses amis de jeunesse et d'étude, devenus ses proches dans la vie professionnelle, ont eu le rare privilège de s'enrichir sans cesse à son contact, tout en cultivant l'amitié.

Pour la génération d'agronomes qui suivait, il a été un chef de file incontesté, un aîné hautement respecté auquel va une reconnaissance sans réserve. Nous nous souvenons du brillant président des ingénieurs agronomes de la Suisse romande qui recevait à l'époque, dans l'association, les jeunes diplômés du Poly.

Derrière sa réserve naturelle, il était animé par une grande bonté qui le rapprochait des plus humbles. Au-delà de la science et des contingences administratives, il aimait à se pencher sur l'homme et ses problèmes, quels qu'ils soient. Directeur, il ne voulait pas ignorer les préoccupations et les soucis de tous ceux qui vivaient dans son institution. Toute sa vie il a été disponible.

Nous pouvons nous demander si nous avons toujours su l'approcher et répondre à tout ce qu'il attendait de nous. Récemment encore, René Gallay, déjà frappé par la maladie, accueillait chez lui une douzaine d'étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale et leur laissait passer l'examen de viticulture, discipline qu'il enseignait à Zurich.

Cette rencontre a été sans doute l'un de ses derniers contacts, avec la jeune génération et le symbole d'une vie active et profonde, tournée tout entière vers la jeunesse dont il attendait beaucoup. Il y discernait la pureté de l'intention, la force de vie intacte et la pensée sans détours : une véritable argile humaine qu'il pouvait encore modeler.

A Mme Gallay, à ses deux fils et à sa fille vont nos pensées de sympathie émue et cordiale.

Rx.

# SOCIÉTÉ ROMANDE D'ÉLECTRICITÉ

# 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub> 0

## Emission d'un emprunt

1969 de Fr. 20 000 000.—

destiné à la conversion ou au remboursement du solde encore en circulation de Fr. 11 300 000.— de l'emprunt 4% 1957 de Fr. 12 000 000.— échéant le 15 juin 1969, à la consolidation des dettes flottantes et au financement de ses nouveaux investissements et de ceux de ses sociétés affiliées, la Société Electrique Vevey - Montreux et la Société des Forces Motrices de la Grande-Eau.

### Conditions de l'emprunt

Durée : 15 ans au maximum

Titres : Fr. 1000.— et Fr. 5000.— au porteur

Cotation : bourses de Lausanne, Bâle, Genève et Zurich.

# 100 %

### Prix d'émission

plus 0,60% moitié du timbre fédéral

### Délai de conversion et de souscription

du 22 au 29 mai 1969, à midi

auprès des sièges, succursales et agences des banques soussignées, ainsi que dans tous les établissements de banque en Suisse, qui tiennent à disposition des prospectus, des bulletins de conversion et de souscription.

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

UNION DE BANQUES SUISSES

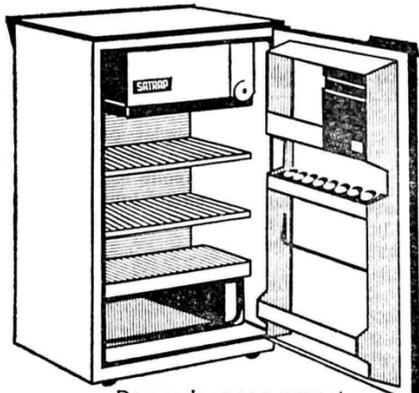
CRÉDIT SUISSE

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

BANQUE POPULAIRE SUISSE

## Dernière nouveauté!

Si, en l'espace de 5 ans, il arrivait que le bloc-compresseur de ce réfrigérateur ne fonctionne plus, nous vous livrons gratuitement, pendant toute la durée de la garantie, un nouveau réfrigérateur. Une raison de plus de préférer SATRAP.



SATRAP rex élite  
130 litres

Demandez nos prospectus.

# 258.-

avec timbres coop

# SATRAP

## Importante entreprise commerciale de Sion

cherche

# UNE EMPLOYÉE DE BUREAU

## expérimentée

pour  
ses services  
administratifs

### Nous offrons :

Mise au courant approfondie. Salaire adapté aux conditions de vie actuelle, trois samedis de congé sur quatre, excellentes conditions de travail dans immeuble neuf avec équipement moderne.

### Nous demandons :

Sens de la responsabilité. Esprit d'équipe. Précision dans la dactylographie et la présentation des travaux.

### Durée de l'engagement :

1<sup>er</sup> juin 1969 au 31 décembre 1969 ou selon entente.

Les offres de service manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, copies de certificats et éventuellement photo et références, sont à adresser sous chiffre PC 36-900 495 à Publicitas, 1951 Sion.

P 36-5218

## PIANOS

NEUFS ET D'OCCASIONS

vente  
échange  
location  
accordage

*Hallenbärli*  
à CK

SION

Rue des Remparts  
Tél. (027) 2 10 63

P 36-3200

## Administration de la place de Sion

cherche pour entrée immédiate ou à convenir une

# EMPLOYÉE DE BUREAU

pour divers travaux de bureau. Semaine de cinq jours. Avantages sociaux.

Faire offre écrite sous chiffre PA 36-36 162 à Publicitas, 1951 Sion.

P 36-36162

Vous êtes une

# SECRÉTAIRE expérimentée

et vous cherchez une occupation d'attente, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 1969, au sein d'une équipe de vente dynamique pour effectuer un travail intéressant et bien rétribué, alors écrivez-nous sans tarder sous chiffre P 900 494 à Publicitas, 1951 Sion.

P 36-5218



## Machine à écrire «sur mesure»



HERMES Baby  
Super légère et robuste



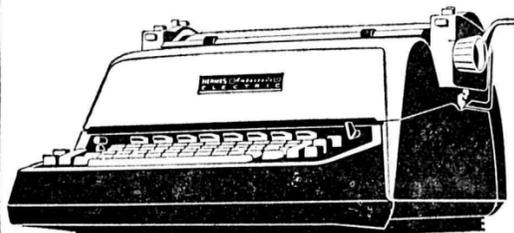
HERMES 3000  
Grande portative, très complète



HERMES 9  
Idéale pour la  
correspondance de bureau



HERMES Ambassador  
Machine de grand standing;  
en versions manuelle,  
semi-électrique et électrique



VOTRE AGENT:

*office moderne*

Mme E. Olivier-Elsig et Michel Rudaz

Rue de Lausanne, SION - Téléphone 2 17 33

P 6000 S

Si le Valais  
doit le plus  
clair de sa  
réputation



... à la beauté de ses sites  
rien ne vaut, pour faire fructifier vos  
économies, des obligations de caisse

souscrites à 5 %  
titres nominatifs ou au porteur.

Placer votre argent en obligations de  
caisse, c'est plus sûr!

CAISSE  
D'ÉPARGNE  
DU VALAIS

Un vent de romantisme souffle sur la mode... à votre portée, les robes tricot et tous les accessoires (in) de la mode d'été

(gauche) Robe, tricot coton, côtes jusqu'à la taille, buste étroit, décolleté et bas de manches en crochet dentelle 39.90

Grand chapeau en paille tressée, beige, rose ou blanc, chaîne-anneaux à porter également en collier 9.90

Sac en rascellama blanc, marine, beige, noir ou rouge, garniture de métal doré 19.90

(droite) Robe, tricot façonné crochet, façon droite, larges rayures de tons dégradés, brun, vert ou orange 49.-

Capeline, large aile ajourée, coloris blanc, brun ou orange 12.90

Sac en rascellama blanc, marine, beige ou noir, garniture de métal doré 19.90



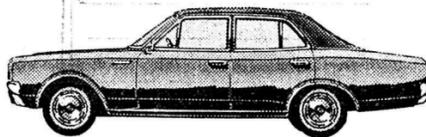
04/29/13.9.2

Gonset

**Au Garage J.-J. Casanova**

Saint-Maurice, téléphone (025) 3 72 12  
Martigny-Ville, téléphone (026) 2 29 01

**cette nouvelle version  
de la Record, la Record 1900 S,  
vous attend pour un essai!**



Un maximum de puissance allié à un confort raffiné pour un prix exceptionnel! La Record 1900 S est construite en Suisse, exprès pour la Suisse. C'est une cinq places tout confort. Moteur S de 1,9 litre/103 CV. 10 250 francs (2 portes) et 10 750 francs (4 portes).

**Opel** Un produit de la General Motors

**MEX**

SUR SAINT-MAURICE

Dimanche 25 mai 1969, à 15 h. 30

**LOTO**

de la Société de développement

35 séries: Abonnement Fr. 35.—  
Abonnement double Fr. 55.—

Demi-porc — 1 poste de radio — 1 montre —  
8 jambons — 9 fromages à raclette et 88 autres  
lots.

P 36-35661

**1er  
Jeux  
valaisans  
populaires  
d'été  
à Viège**

Concours populaires pour tous les âges. Courses de vitesse, d'obstacles et d'endurance pour dames, messieurs et enfants de toutes catégories. Lutte libre et jet de pierre pour messieurs (selon poids). Lancer d'anneaux et tennis pour dames et enfants. Lancer du poids et d'anneaux pour invalides.

Chaque participant recevra une jolie médaille en argent. D'autre part, les trois premiers classés de chaque catégorie recevront soit une médaille d'or, d'argent ou de bronze de 60 mm avec un long ruban.

Organisation:  
Société haut-valaisanne pour le sport populaire, Case postale 155, 3930 Viège. P 07-460112

du 8 au 15 juin 1969

**SOMMELIÈRE**

est cherchée pour la saison d'été. Débutante acceptée. Bon gain.

Téléphone (026) 4 12 52.

P 36-90508

**Offre exceptionnelle  
mobilière complète neuve**

comprenant

1 chambre à coucher avec grand lit ou lit-jumeau, literie et couvre-lit;  
1 salon comprenant 1 divan transformable en couche, 2 fauteuils et 1 table;  
1 salle à manger comprenant 1 meuble combiné, 1 table et 6 chaises;  
1 cuisine comprenant 1 table avec rallonge et tiroirs, 2 chaises et 2 tabourets.

L'ensemble au prix discount de Fr. 4495.—

EXPOSITION PERMANENTE  
Luyet Meubles - Savièse  
Téléphone (027) 2 54 25 P 36-4422

En toutes circonstances

**TELETAXIS DE L'OUEST**

jour et nuit.

SION Tél. (027) 2 26 71 Ch. Loye P 4421 S

**ÉCOLE PÉDAGOGIQUE PRIVÉE**

**FLORIANA**

Pontaise 15 1004 Lausanne Tél. (021) 24 14 27

Direction: E. Piotet



● Formation de  
gouvernantes d'enfants,  
jardinières d'enfants et  
d'institutrices privées

● Préparation au diplôme intercantonal de français

Rentrée: 8 septembre

P 22-1864

A louer pour automne, Martigny, centre ville,

**APPARTEMENT 80 m<sup>2</sup>**

trois grandes pièces et demie, cuisine, bains, WC. Immeuble ancien bien entretenu, Fr. 190.—

Ecrire sous chiffre P.M.C. 36-90 515 à Publicitas, 1951 Sion.

P 36-90515

Nous cherchons

**REPRÉSENTANT**

capable, dynamique, bon vendeur, habitué à un travail indépendant, pour visiter

**LA CLIENTÈLE PAYSANNE**

et artisanale. Nous offrons un programme de vente varié d'articles pour l'usage quotidien (en partie sans concurrence). Rayon délimité, avec fixe, commission, frais, assurances accident et maladie, vacances, prestations sociales, très bon gain pour collaborateur doué pour la vente. Seuls les candidats qui cherchent une place durable sont priés de faire offres détaillées avec photo à URECH & C<sup>o</sup>, case postale 7, 3250 Lyss (BE).

ASSA 369 B

**Pour vous Madame, une mode jeune et nouvelle!**



**FRIBERG**

**Robes d'été**  
toutes tailles

Confection-nouveautés

MARTIGNY-BOURG Tél. (026) 2 28 20

P 36-2423

Abonnez-vous AU CONFÉDÈRE

## Ecarts des prix à l'intérieur du Marché commun

Les travaux de la Commission des Communautés européennes relatifs aux répercussions du Marché commun sur les consommateurs ont fait l'objet d'une note d'information. Depuis 1966, l'Office statistique des communautés européennes a effectué, en avril et en octobre de chaque année, dans les six pays de la Communauté, un relevé des prix en valeur absolue pour environ 250 articles. Cette enquête a pour objet de répondre à la question suivante : « Quelle est la somme que doit payer un consommateur s'il désire acheter le même produit dans les six pays de la Communauté ? Cette somme est-elle la même dans tous les pays, ou les prix de certains produits diffèrent-ils d'un pays à l'autre ? »

Il ressort des données disponibles les plus récentes (avril 1968) que les prix étaient particulièrement avantageux pour les produits suivants : au Luxembourg pour la viande ; en France pour les produits alimentaires et les pellicules photographiques en noir et blanc ; aux Pays-Bas pour les textiles, les articles de ménage et l'essence ; en Allemagne pour les appareils électroménagers, les récepteurs de radio, les automobiles et l'essence ; en Italie pour les machines à laver et les réfrigérateurs ; en Belgique pour les articles de photo. En revanche, les prix étaient relativement élevés en Allemagne pour les produits alimentaires, les produits d'entretien, de beauté et de toilette, ainsi que pour les produits pharmaceutiques ; en France pour les textiles, les appareils électroménagers, les récepteurs de radio et de télévision et l'essence ; aux Pays-Bas pour les automobiles et les articles de photo ; en Italie pour les produits alimentaires et l'essence.

Les écarts de prix entre les deux pays extrêmes étaient quelquefois assez importants. « L'écart maximum de prix pour la moyenne des articles considérés est passé de 59% en avril 1967 à 54% en 1968. La comparaison de l'« écart moyen des prix » ne révèle pas, au contraire, la tendance homogène à l'alignement des prix dans les diverses catégories d'articles d'avril 1967 à avril 1968.

**Tendances contradictoires.** — Le rapprochement des prix des produits alimentaires résulte d'un double phénomène. Les prix de la viande ont augmenté au Luxembourg, où ils étaient déjà le plus bas. Par contre, en Italie, où les prix étaient plus élevés, certains articles ont diminué, tandis que l'augmentation d'autres a été plus faible que dans les autres pays. Il s'est produit dans ce secteur un alignement vers un niveau moyen. Dans le textile et

l'habillement, l'évolution a été analogue. Aux Pays-Bas, où le niveau de prix était le plus bas, les prix ont davantage augmenté pour certains articles qu'en France, qui connaissait les prix les plus élevés. Pour d'autres articles, les prix pratiqués en France ont diminué en avril 1968 par rapport à avril 1967. Dans le secteur des appareils électroménagers, les écarts de prix se sont accrues d'avril 1967 à avril 1968. Ceci s'explique par le fait que l'Allemagne, avec le niveau de prix le plus bas, a enregistré un mouvement de baisse plus prononcé que les autres pays.

Pour les récepteurs de radio et de télévision, un alignement vers les prix les plus bas s'est dessiné du fait que les prix ont diminué dans tous les pays. Comme la diminution était plus forte en France qu'en Allemagne, l'écart de la France de 59% en avril 1967 s'est réduit en avril 1968. En ce qui concerne les automobiles, l'écart de prix n'a guère varié entre avril 1967 et avril 1968. Aux Pays-Bas, les prix des automobiles étaient toujours supérieurs de 23% aux prix en Allemagne. Quant à l'essence, une réduction de l'écart par alignement vers le prix le plus élevé s'est produite. Dans les pays où l'essence était le plus chère (France, Italie), les prix sont restés stables, tandis qu'ils ont augmenté dans les pays où ils étaient les moins élevés (Allemagne, Pays-Bas).

Les travaux de la commission a menés jusqu'ici pour déceler les raisons des différences de prix se sont limités aux études entreprises par l'Institut de recherches économiques IFO. Les enquêtes menées par les organisations de consommateurs, notamment sur sept produits de consommation, n'ont pratiquement conduit à aucun résultat. La commission est cependant fermement décidée à chercher par de nouvelles voies les raisons des écarts de prix existants entre les six pays de la Communauté.

### Bourse de Bâle

Le montant des transactions sur titres de la place de Bâle s'est élevé pour le mois d'avril à 929,8 millions de francs, contre 909,8 millions de francs pour le mois de mars et 715,7 millions de francs pour le même mois de 1968. Pour les quatre premiers mois de 1969, un montant de 3,6 milliards de francs a été atteint contre 2,9 milliards pour la même période 1968. Le nombre des cours payés a été de 5743 pour le mois d'avril et 21 438 pour les quatre premiers mois de 1969 contre 5402 en avril 1968 et 20 312 pour les quatre premiers mois de 1968.

## Les banques et les moyens d'action de la Banque nationale

### Propositions des banques en matière de politique monétaire

Dans sa séance du 7 mai, le Conseil fédéral s'est occupé une fois de plus des moyens d'action de la Banque nationale et a pris connaissance de propositions faites par l'Association suisse des banquiers en vue d'une coopération en matière de politique monétaire. Ces propositions se réfèrent au mandat qu'à Lenzerheide la commission du Conseil national avait donné au Département des finances afin qu'il examine avec les banques la possibilité de s'accorder sur une convention privée qui garantisse une politique monétaire et de crédit efficace, dans le sens du projet de loi.

Une politique d'open-market plus active toujours préconisée par les banques, peut être pratiquée sans révision de la loi, par une simple interprétation. Le contrôle des émissions, de son côté, est pleinement garanti par la convention conclue en mars 1967 dans le cadre de l'Association suisse des banquiers. Il en résulte que le projet de convention récemment élaboré par cette association se borne à traiter des avoirs minimaux et des restrictions de crédit, principaux objets des controverses politiques. Les dispositions prévues par la convention reprennent le contenu du projet de loi présenté par le Conseil fédéral et correspondent aux vœux émis par la commission du Conseil national. Elles permettent d'exiger des banques la constitution d'avoirs minimaux calculés sur l'accroissement de leurs engagements et la limitation des crédits octroyés en Suisse.

On a surtout pris soin, en rédigeant la convention, de rendre possible un contrôle permanent, d'introduire des sanctions et d'englober les outsiders. La constitution des avoirs minimaux et le respect des limitations de crédit peuvent être surveillés avec précision grâce aux chiffres et aux données relatives à leurs bilans que les banques sont légalement tenues de fournir périodiquement à la Banque nationale.

Au contraire de la solution légale, une convention privée postule toutefois une coopération entre les deux partenaires, c'est-à-dire la Banque nationale et les banques. Une politique monétaire reposant sur une collaboration volontaire présente-

rait toutefois des insuffisances si, en cas de crise, les autorités monétaires devaient, comme jusqu'ici, tout d'abord élaborer avec les représentants de la profession bancaire les conventions indispensables et solliciter ensuite l'adhésion de tous les établissements. Le projet de l'Association suisse des banquiers élimine ces inconvénients. Il constitue une convention-cadre par laquelle les banques, qui y adhèreraient d'emblée, investiraient le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers du pouvoir de décider en leur nom, avec la direction générale de la Banque nationale, l'éventuelle application des dispositions prévues. Comme les banques et la Banque nationale suisse se sont toujours accordées par le passé sur l'opportunité de mesures monétaires, on doit admettre que la collaboration en matière

monétaire continuera de fonctionner de manière satisfaisante. Pour le cas improbable où l'entente, une fois, ne se ferait pas, les banques pourraient être d'accord de désigner une instance arbitrale. Elles estiment que le comité de la Banque nationale, composé de personnalités très compétentes, serait le mieux à même de jouer ce rôle d'arbitre.

Il régnait manifestement dans les milieux politiques une incertitude quant à l'issue de la votation populaire, probablement inévitable, sur le projet de révision de la loi sur la Banque nationale. Cette crainte et les répercussions défavorables qu'un vote négatif aurait en Suisse et à l'étranger ne sont pas la moindre raison pour laquelle les banques ont présenté leurs propositions.

## Fiscalité et finances publiques

L'Association des industries vaudoises et Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie vient de publier son rapport d'activité 1968. Nous en extrayons quelques considérations intéressantes relatives au partage de la matière imposable entre la Confédération, les cantons et les communes. Les pouvoirs publics, relève ce rapport, sont de plus en plus sollicités d'intervenir dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. En outre, dans les domaines qui sont traditionnellement les leurs (écoles, hôpitaux, routes), les dépenses augmentent beaucoup plus rapidement que ne le voudrait la simple croissance de la population. Rien d'étonnant à ce que l'équilibre des finances publiques s'en ressentent.

L'autorité fédérale, pour sa part, se dit persuadée que sans recettes supplémentaires on ne peut assurer l'équilibre du compte financier de la Confédération. En fait, la Confédération n'a pas encore vraiment abordé l'ère des déficits. On ne peut en dire autant des cantons qui y sont entrés depuis bien des années. La plupart d'entre eux tiennent un compte d'investissement séparé du compte ordinaire ; ils accumulent année après année des déficits importants. L'équilibre de leurs finances s'est détérioré beaucoup plus rapidement que celui des finances fédérales. Il con-

vient donc de ne pas se laisser aveugler par les besoins encore hypothétiques de la Confédération, mais de voir l'ensemble du problème dans la perspective de l'équilibre entre finances cantonales et finances fédérales.

Si les cantons n'ont pas de matière fiscale qui leur soit exclusivement réservée, la Confédération, en revanche, en a une : l'imposition indirecte. Celle-ci se réduit par l'effet de l'intégration européenne et des accords internationaux sous l'égide du GATT. Sa croissance normale est d'ailleurs plus faible que celle de l'impôt direct. Elle a tendance, en outre, à se transformer en un impôt d'investissement, à la suite des dégrèvements dont bénéficient les produits de consommation. Tout cela a au moins un aspect positif : la Confédération dispose là d'une réserve fiscale importante. C'est à elle qu'elle devrait recourir en premier lieu.

Un deuxième mobile milite en faveur d'une imposition indirecte accrue : la concurrence internationale. Cette dernière pénalise, en effet, l'économie des pays à forte imposition directe. Ce facteur est particulièrement sensible dans un pays comme la Suisse qui entretient avec le reste du monde d'intenses échanges commerciaux.

Or, que constatons-nous ? Dans son projet de novembre 1968, le Département fédéral des finances et des douanes remplace, partiellement tout au moins, la perte d'impôts indirects par des impôts directs. On frappe les revenus moyens et gros, ceux précisément qui constituent la réserve fiscale des cantons.

Nous considérons cette politique comme une erreur tant au point de vue de l'équilibre entre cantons et Confédération que celui de nos rapports avec l'étranger.

### Le calendrier

VENDREDI 23 MAI 1969

Fête de saint Didier, évêque de Langres, martyrisé en 264.

Les Didier sont vifs, enthousiastes, souvent intelligents et capricieux. Extrêmement aimants, ils savent se faire pardonner leurs travers.

Personnalités ayant porté ou portant ce nom : l'humaniste Erasme. Le peintre Pouget.

Anniversaires : Supplice de Savonarole à Florence (1498). « Défens-tration » de Prague de deux gouverneurs impériaux par les protestants (1618). Mort du maréchal Duroc (1813). Suicide de Himmler à Berlin (1945).

Ulla Jacobson a 27 ans et Lily Palmer a 55 ans.

### Le Thé de l'Abbaye N° 4

à base d'aubier de tilleul et de 8 autres plantes sélectionnées combat efficacement

### RHUMATISME

aigu ou chronique, sciatique, lumbago, arthrite, goutte

Le paquet : Fr. 3.80  
Envoi rapide par poste

Pharmacie - Herboristerie

LÉONNARD

Bas de la descente Saint-Laurent 8  
Téléphone 22 33 08 - LAUSANNE

### BOURSE DE LAUSANNE

	21. V.	22. V.
BCV	1235	1235
Caisse d'épargne	465	465 d
CFV	1020	1020
Brigie VZ	98	99
Cuir et Plastique	1075	1075 d
LO	415 d	415 d
Navigation ord.	40	40
CVE	555 d	560
Rom. Electr.	430	415 d
Beau-Rivage	630 d	630 d
Nestlé port.	3885 d	3900
Nestlé nom.	2440	2440
Suchard A	1380 d	1390
Ateliers Vevey	640	640
Baumgartner	4200	4200
Câbl. Cossonay	2990	3000
Chaux, Ciments	570	565
Feuille d'avis	325 d	315
Innovation	365	365
Sapal	950 d	950 d
La Suisse	3050 d	3100
UMV	2200 d	2200 d
Zyma	5800	5800
Alcan Alum.	138 d	140
Amer. Tel. Tel.	244	246
Can. Pacific	357	358 d
Consol Nat. Gas	127 d	127 d
Dow Chemical	322	322 d
DuPont	621	615 d
East Kodak	334	337
Ford Motor	219 d	221 d
Gen. Elec.	409	409 d
Gen. Foods	358 d	360 d
Gen. Motors	349	350 d
Goodyear Tire	140 d	138.50 d
IBM	1388	1392
Int. Nickel	172	172
Int. Paper	194 d	191 d
Int. Tel. Tel.	229.50 d	232 d
Kennecott	224	224 d
Montgomery	242	250.50
Nat. Distillers	88 d	88 d
Pacific Gas	164.50 d	163.50 d
Penn Central	242.50 d	242.50 d
Stand Oil NJ	356 d	358.50
Union Carbide	190 d	192 d
U.S. Steel	200 d	205.50 d
Woolworth	157 d	159 d

### BOURSE D'AMSTERDAM

	21. V.	22. V.
AKU	130 1/2	130.70
Hoogovens	112	113.60
Zwan. Organon	174.90	174.90
Philips Lampen	72.90	73.70
Royal Dutch	192.80	192.80
Unilever	119.70	117.60

### BOURSE DE ZURICH

	21. V.	22. V.
Swissair port.	940	942
Swissair nom.	746	750
UBS	5290	5285
SBS	3600	3685
CS	3690	2240
BPS	2245	1600
Bally	1520	1525
Commerciale	335 d	361 d
Fédérale	465	455 d
Electro	1860	1850
Holderbank	498	508
Indelec	1450	1450
Motor	1475	1480
Traktion	207	205
Métaux	1025	1020
Italo	235	236
Rück	2640	2655
Winterthur	1235	1240
Zurich	6375	6360
Aar	920	925
Boveri	2615	2600
Saurer	1580	1600
Ciba port.	12775	13200
Ciba nom.	11000	11200
Simplon	480 d	1360
Fischer	1345	13800
Geigy port.	13750	9150
Geigy nom.	9000	11425
Geigy bon	11400	1380 d
Lenzbourg	5150	5175
Laufenbourg	1375 d	1390 d
Landis	1620	1640
Lonza	2610	2620
Sandoz	10200	10250
Aluminium port.	3650	3650
Aluminium nom.	1705	1705
Suchard B.	8825	8825
Sulzer	4100	4125
Oursina	3125	3240
Anglo	462	456
CIA	44	44
Bull	94 1/2	95
Ofsit	72	71 1/2
Phillips	86 1/2	87 1/2
Royal	230	229
Sodec	—	187
Unilever	142 1/2	138 1/2
AEG	281	283
Anilin	—	268 1/2
Bayer	227 1/2	230
Höchst	312	317
Mannesmann	172	175 1/2
Siemens	310	310
Thyssen	212 1/2	215
VW	307	310

### BOURSE DE GENÈVE

	21. V.	22. V.
Gardy	265	255 d
Charmilles	1230	1240
Physique port.	1280	1278
Physique nom.	875	880
Sécheron port.	470	500
Sécheron nom.	395	400
Amer. Eur. Sec.	161	163 1/2
Montedison	7.35	7.45
Olivetti	24.40	25

### BOURSE DE LONDRES

	21. V.	22. V.
Ang. Amer. Corp.	43 1/4	43
British Petrol.	148/3	154/—
Br. Amer Tobacco	126/6	129/9
Courtaulds	24/3	24/4 1/2
de Beers	—	—
Elliott	48 1/4	48 1/4
Gus A.	44/3	43/3
Imp. Chemical	17/ 1/2	17/3
Rolls Royce	40/1 1/2	40/4 1/2
Shell	—	—
United Steel	91/3	92/3
West. Holdings	143/9	141/3

### BOURSE DE PARIS

	21. V.	22. V.
Air Liquide	458	458
Fçaise Pétroles	235	235
Hachette	601	601
Machines Bull	124	124
Michelin	1325	1325
Péchiney	224	224
Peugeot	164	164
Rhône-Poulenc	252.50	252.50
Saint-Gobain	235.50	235.50
Suez	430	430
Thomson Houst	173.50	173.50

### BOURSE DE FRANCFORT

	21. V.	22. V.
AEG	261	261
Badische Anilin	246	246
Daimler-Benz	560	560
Deutsche Bank	360	360
Dresdner Bank	345	345
Farben Bayer	210.30	210.30
Höchster Farben	288.80	288.80
Kaufhof	334	334
Mannesmann	160	160
Siemens Halske	284 1/2	284 1/2
Thyssen Hütte	196	196
VW	281	281

pas de bourses

Les cours de la bourse nous sont obligamment communiqués par la Banque Cantonale Vaudoise.

## La phase la plus délicate de la mission «APOLLO 10»

# Young reste seul aux commandes de la cabine tandis que Stafford et Cernan vont «frôler» la Lune à bord du module «Snoopy»

HOUSTON. — Thomas Stafford et Eugen Cernan se sont séparés de la fusée-mère où leur camarade de vol, John Young, est demeuré seul. Le «clou» du vol «Apollo 10» a ainsi débuté.

### Sous les yeux de millions de télespectateurs

Le module lunaire «Snoopy», qui évolue aux côtés du vaisseau spatial «Charlie Brown», a pu être vu sur les écrans de télévision peu de temps après la manœuvre de séparation. John Young avait en effet déclenché la caméra de télévision immédiatement après avoir reçu confirmation, par radio, de la réussite de la manœuvre. L'apparition du «coléoptère spa-

tial», avec ses quatre maigres «pattes», a causé une surprise mêlée d'un peu de répulsion parmi les télespectateurs.

Après la séparation d'«Apollo 10» et du «module lunaire», au-dessus de la face cachée de la Lune, les deux engins ont fait leur apparition au-dessus de la face visible à une distance d'une douzaine de mètres l'un de l'autre.

### En cas de panne...

En cas de défaillance du dispositif d'arrimage au retour du «Lem» de la surface lunaire, il serait possible aux deux pilotes de sortir de leur engin et de «marcher» dans l'espace en direction de la cabine-

mère. Un tel essai devait d'ailleurs être effectué au cours de la mission d'«Apollo 9», mais il avait été annulé en raison d'une indisposition du cosmonaute Russell Schweickhart.

Ce n'est qu'en cas de nécessité absolue qu'une «marche» deviendrait indispensable.

### Dernière heure

#### C'est fantastique !

Stafford et Cernan, qui se préparent à passer à proximité de l'aire d'atterrissage d'«Apollo 11», dans la mer de Tranquillité, déclarent : «C'est une région magnifique, fantastique, nous voyons différentes teintes de brun et de gris. Nous voyons de gros rocs, noirs et gris». Ils survolaient alors la mer de Smythil.

Au moment où Stafford et Cernan terminaient leur premier survol en «rase-lune», la NASA les a autorisés à effectuer la manœuvre suivante.

Ils ont remis à feu leur propulseur de façon à s'élever jusqu'à l'altitude de 362 kilomètres. De la sorte, ils sont passés à 15 000 mètres de la Lune une seconde fois vers minuit 31.

## Miss Devlin fait sensation aux Communes

LONDRES. — Grand émoi, hier après-midi, à la Chambre des communes : tandis que la jeune représentante de la circonscription irlandaise du Mid Ulster, miss Bernadette Devlin, 22 ans, se dirigeait lentement vers son banc, au milieu des bravos et des applaudissements, elle fut accueillie par la salle. Bernadette portait, en effet, des pantalons collants noirs.

Non contente, sans doute, d'être la première femme à pénétrer dans l'enceinte du Parlement en pantalons, la fougueuse et truculente représentante du mouvement

des droits civiques arborait aussi fièrement une veste très cintrée à galons écarlates et une blouse blanche très «pop».

Miss Devlin, qui n'a pas paru un seul instant remarquer la situation qu'elle provoquait, est intervenue dans le débat au cours duquel M. Harold Wilson a rendu compte des entretiens qu'il a eus, cette semaine, avec le major James Chichester Clark, premier ministre de l'Ulster.

Elle a critiqué, avec sa verve habituelle, le maintien des pouvoirs spéciaux en Irlande du Nord.

## Epreuve de force entre M. Wilson et les syndicats britanniques

LONDRES. — Il ne semble pas qu'un compromis soit possible dans la lutte que se livrent le gouvernement et les syndicats britanniques, à propos des mesures à appliquer dans les grèves dites «sauvages», c'est-à-dire illégaux.

Mercredi, les représentants syndicalistes ont rejeté énergiquement le projet du gouvernement d'instituer des amendes en cas de «grève sauvage». De son côté, le gouvernement veut maintenir les sanctions. Un ultime terrain d'entente pourrait être trouvé si le gouvernement acceptait de soumettre son projet de loi anti-grève, mais avec une suspension des clauses qui prévoient les sanctions, de façon à donner aux syndicats la chance de régler la grève illégale par leurs propres

moyens. Mais comme les syndicats ont fait dépendre l'application de leur propre réforme de la suppression des clauses prévoyant des sanctions, leur point de vue ne peut être concilié avec celui du gouvernement. D'après le «Times», M. Wilson ne saurait renoncer aux paragraphes concernant les sanctions sans mettre en jeu l'existence de son gouvernement.

A plus d'une reprise, le premier ministre a souligné que le devoir du gouvernement est de gouverner. Il est donc de plus en plus évident que renoncer aux sanctions ou même à la loi antigève, reviendrait, pour M. Wilson, à capituler. C'est ce qu'il est ressorti de la déclaration que le premier ministre a faite mercredi, au cours de ses consultations avec les représentants des syndicats.

Il a nettement laissé entendre que l'existence de l'actuel gouvernement travailliste comme de tout gouvernement travailliste en général dépend, dans les circonstances présentes, de cette loi antigève.

Si ce projet de loi est refusé par la Chambre des communes, M. Wilson n'aurait pas d'autre possibilité que de dissoudre le Parlement et d'organiser de nouvelles élections.

## Dans l'attente d'un avion pour notre armée

# Sa construction sous licence chez nous est indispensable, sinon c'est le chômage dans l'industrie aéronautique suisse

BERNE. — L'Association suisse de l'industrie aéronautique (ASIA) a réuni la presse, hier, pour lui faire valoir son point de vue au moment où le Département militaire fédéral s'apprête à choisir un nouvel avion pour l'armée suisse. Les Français, a dit le conseiller national Binder, président de l'association, considèrent que le «Mirage» construit chez nous, sous licence, est le meilleur et ils ne cachent pas leur admiration pour le travail de l'industrie suisse. Or, la production de cet appareil touche à sa fin, ce qui signifie que les usines spécialisées sont partiellement au chômage.

L'ASIA ne veut pas influencer le choix du nouvel avion, mais elle estime avoir le droit d'affirmer qu'il serait grave de ne pas tenir compte de la situation de ces usines qui devraient bénéficier d'un minimum de commandes de l'Etat, d'autant plus que certaines exportations leur sont interdites. Dès lors, la construction sous licence paraît s'imposer. Elle a d'ailleurs l'avantage de permettre un meilleur entretien des avions en service et de faciliter la formation du personnel. La construction sous licence entraînerait en revanche un retard d'une année environ et des frais supplémentaires de l'ordre de six à neuf pour cent. Mais estime l'ASIA, les

avantages qui en résultent compensent ces inconvénients. Les entreprises aéronautiques suisses ont fait la preuve de leur dynamisme, ont déclaré pour conclure, les responsables de l'association. Les condamnés à fermer leurs portes équivalaient à priver l'économie suisse d'une industrie d'avant-garde dont l'activité est un élément décisif pour le progrès technologique.

### Météo

Le temps restera ensoleillé, mais les passages de nuages élevés seront déjà plus fréquents dans la moitié ouest du pays. La température en plaine sera comprise entre les valeurs suivantes : en fin de nuit, au nord 4 et 9 degrés, au sud 8 et 13 degrés, l'après-midi, au nord 22 et 27 degrés, au sud 21 et 26 degrés. En montagne le vent s'orientera au secteur sud-ouest.

Evolution probable pour samedi et dimanche : samedi en général encore ensoleillé, surtout dans la moitié est du pays. Dans l'ouest et au sud des Alpes, tendance aux orages locaux. Dimanche temps nuageux, localement très nuageux et orageux, température en légère hausse.

## POLITIQUE ÉTRANGÈRE

# Duhamel choisit la Ve République

Les centristes, dans leur majorité, soutiennent la candidature du président intérimaire, M. Alain Poher, qui est un des leurs. En annonçant son ralliement à M. Pompidou, M. Jacques Duhamel provoque donc l'éclatement du groupe qu'il présidait.

M. Duhamel a longtemps hésité. Le 8 mai, il déclarait qu'il ne pourrait souscrire à ce qui pourrait «remettre en cause les fondements d'une démocratie moderne et efficace». Ses réflexions l'ont donc amené à considérer que la candidature de son coreligionnaire était une menace trop grave contre la démocratie moderne et efficace qu'est aujourd'hui la France.

M. Duhamel a parfaitement compris qu'une victoire de M. Poher entraînerait un retour quasi automatique à l'instabilité de la IVe République. M. Poher

n'accepterait jamais de gouverner avec une majorité gaulliste. Il serait amené presque à coup sûr à dissoudre l'assemblée dans l'espoir de briser l'unité du grand parti et s'efforceraient alors de mettre sur pieds des gouvernements centristes, élargis à gauche ou à droite. Gouvernements qui tomberaient à chaque divergence entre les partis de la coalition.

On reproche au général de Gaulle d'avoir mené la France sans tenir compte de la volonté des Français, argument d'ailleurs absurde puisque démenti, jusqu'en avril par les résultats qui sortaient des urnes. Il faut se rendre compte que sous Poher, la France, en l'absence de véritable gouvernement serait menée par les hauts fonctionnaires. Comme sous la IVe République. R. JOSEPH.

## Terrible accident au Tour d'Italie

# Une tribune s'effondre à l'arrivée Un enfant tué, une dizaine de blessés

Un enfant de onze ans décédé, une dizaine de blessés, parmi lesquels le coureur italien Lorenzo Carminati : tel est le pre-

mier bilan de l'effondrement d'une tribune lors de l'arrivée de la 7e étape, Viterbe - Terracina, du Tour d'Italie.

L'enfant, mort des suites de ses blessures, fut d'abord secouru par un sous-officier du service des douanes. Celui-ci, se rendant compte de la gravité des blessures de la jeune victime de cet accident, pratiqua la respiration artificielle avant de confier l'enfant au personnel d'une voiture du Giro. Dans le même temps, les premiers soins étaient donnés dans la salle de presse du Tour d'Italie. Ce n'est qu'un peu plus tard que les blessés purent être admis dans des cliniques de la ville.

### Dernier bilan : 1 mort, et 26 blessés

TERRACINA. — L'effondrement d'une tribune à l'arrivée hier, de la septième étape du Tour cycliste d'Italie, Viterbe - Terracina, a fait un mort et vingt-six blessés légèrement atteints.

Le mort, un enfant de onze ans, a été reconnu à la morgue par son père, un cultivateur de Terracina.

Douze coureurs-cyclistes italiens, Lorenzo Carminati et Gabriele Gazzetta, se trouvent parmi les blessés.

### Bilan provisoire d'un raz-de-marée en Inde : 300 morts

GUNTUR. — Plus de 300 personnes ont perdu leur vie lors des inondations provoquées par une série de cyclones qui se sont abattus sur l'Etat d'Andhra, dans le sud-est de l'Inde.

### Dissolution du Parlement Irlandais

Le président de Valera a décidé de dissoudre le «Dail» (Parlement irlandais) et de procéder à de nouvelles élections générales, le 18 juin prochain, indique un communiqué publié mercredi à minuit, à Dublin.

La décision a été prise sur la recommandation de M. Jack Lynch, premier ministre de la République d'Irlande.

### Après un accident, un étudiant décède à l'hôpital

GENEVE. — Circulant à vélomoteur dans la campagne genevoise, un étudiant de 24 ans, Marcel Luyet, habitant Bernex, était entré en collision il y a quelques jours avec un autre véhicule. Grièvement blessé il avait été transporté à l'hôpital où il vient de décéder.

### Des individus volent plus de 5000 francs dans une mairie

GENEVE. — Des individus ayant découvert, dans la nuit de mercredi à jeudi, une clé laissée sur une porte à la mairie de Bernex, en profitèrent pour s'introduire dans les locaux. Ils y ont dérobé une somme de 5400 francs répartie dans diverses cassettes.

## Premier procès à Zurich des jeunes «émeutiers du GLOBUS»

Les premiers des «émeutiers du Globus» ont comparu hier devant le Tribunal du district de Zurich. Il s'agit de deux jeunes gens de 19 et 20 ans. Mais cette première audience n'a pas apporté grand-chose. En effet, le Tribunal ne s'est pas déclaré compétent pour le cas du jeune homme de 19 ans, qui est sous inculpation à Winterthur pour d'autres délits. En ce qui concerne le second accusé, le Tribunal a décidé de demander un certificat de réputation à son employeur.

Les débats se sont déroulés à huis clos. Seuls les journalistes accrédités ont eu accès à la salle.

Contre l'accusé de 20 ans, prénommé Hanspeter, l'accusation a retenu la violence et la menace à l'égard des autorités et des fonctionnaires. Le procureur,

Me Naegeli, avocat du district, a réclamé 45 jours de prison avec bénéfice de la preventive. Me Naegeli se refuse à demander le sursis, car il n'est pas sûr que «la leçon serve».

La défense a plaidé l'énerverment et l'entraînement par une foule déchaînée. Hanspeter a reconnu avoir déparé la rue, fournissant ainsi des «armes» aux manifestants. Mais il a précisé n'avoir pas pensé que ces pavés pouvaient servir contre la police. S'il a détérioré les pavés de la place Bellevue, c'est pour protéger un de ses amis en faisant peur à ceux qui le menaçaient. Enfin, le défenseur fait valoir la vie familiale harmonieuse de Hanspeter qui est apprécié dans son travail. Il a demandé le sursis.

### BOURSE DE NEW YORK

	21. 5. 69	22. 5. 69
Alcan	32 1/2	31 1/2
Amer. Tel.	57.—	57.—
Caterpillar	53 1/2	53 1/2
Cons. Nat. G.	29 1/2	29 1/2
Corn Prod.	38 1/2	39 1/2
Dow Chem.	75.—	74 1/2
Dupont	142 1/2	142 1/2
Eastm. Kodak	78.—	77 1/2
Ford	51 1/2	51 1/2
Gen. Elec.	95 1/2	96.—
Gen. Foods	83 1/2	84 1/2
Gen. Motors	81 1/2	81 1/2
Gen. Tel. Elec.	39 1/2	39 1/2
Goodyear	32 1/2	32 1/2
IBM	322 1/2	322 1/2
Intl. Nickel	39 1/2	39 1/2
Intl. Paper	44 1/2	44 1/2
Intl. Tel.	52 1/2	54 1/2
Kennecott	52 1/2	51 1/2
Litton	53 1/2	53 1/2
Mobil Oil	65.—	68 1/2
Montgomery	58 1/2	57 1/2
Nat. Cash. Reg.	131 1/2	131.—
Natl. Dist.	20 1/2	20 1/2
Pac. Gas. El.	38 1/2	38 1/2
Pennsy RR	56 1/2	56 1/2
Phil. Morris	58 1/2	28 1/2
Proct. Gamble	92 1/2	93.—
Royal Dutch	54 1/2	53 1/2
St. Oil NJ	82 1/2	82 1/2
Un. Carbide	44 1/2	44 1/2
Un. Royal	29 1/2	29 1/2
US Steel	48.—	47 1/2
Woolworth	37 1/2	37 1/2
Can. Pac.	87 1/2	87 1/2
Ches. Ohio	68 1/2	68 1/2
Dow Jones Industrial	951.78	950.04
Rails	237.26	237.97
Utilities	131.26	130.98
Volume	12.050	13.670

## EN CAS DE DEUIL

Les Pompes Funèbres Générales S.A., Lausanne, Maupas 6 (derrière le Crédit Foncier) se chargent de toutes les formalités. Téléphonez au 22 92 01



CARROSSERIE



**TORSA**

TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS  
SIERRE SION VIÈGE

# Le Confédéré

illustrée

dernière

## QUOTIDIEN

ÉDITE PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

coiffure

spécialise pour Dames



Service rapide

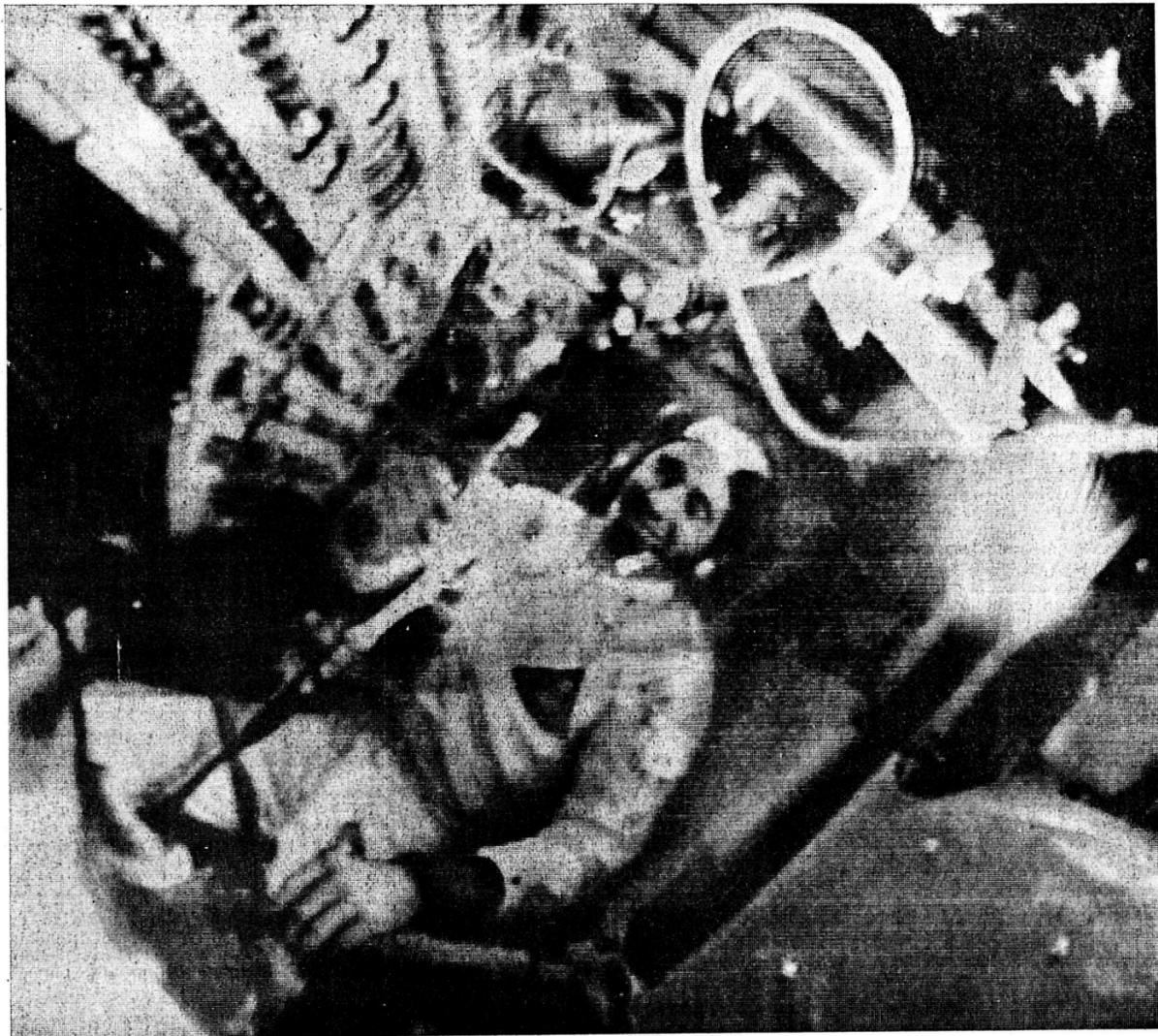
P 5002 S Sans rendez-vous

**Sion** r. des Reimparts 8 1er ét.

**Martigny** av. de la Gare 38 1er ét.

### La phase la plus délicate de la mission «APOLLO 10»

## Young reste seul aux commandes de la cabine tandis que Stafford et Cernan vont «frôler» la Lune à bord du module «Snoopy»



### Mme GOLDA MEIR

## Je suis prête à aller au Caire



« Si Nasser était prêt à discuter de la paix avec Israël à condition que cela se fasse au Caire, je partirais immédiatement pour le Caire », a déclaré Mme Golda Meir dans une interview publiée hier par le journal du soir « Maariv ».

Le premier ministre israélien a ajouté qu'il n'y a pas de danger de guerre dans un proche avenir, « non parce que Nasser ne veut pas d'une nouvelle guerre, mais parce qu'il n'est pas prêt ».

Le colonel Thomas Stafford, commandant de la mission « Apollo 10 », et Eugen Cernan ont quitté, hier matin, la cabine-mère pour gagner le module lunaire par le boyau qui relie les deux engins.

John Young est resté donc seul aux commandes de « Charlie Brown », pendant que ses deux coéquipiers procédaient aux

dernières vérifications de « Snoopy », qui, à 21 h. 20, heure française (20 h. 03 GMT) s'est détaché de la cabine spatiale pour descendre vers la surface de la Lune qu'il devrait survoler à 15 kilomètres d'altitude afin d'observer les aires d'atterrissage choisies pour le vol suivant, celui d'« Apollo 11 ».

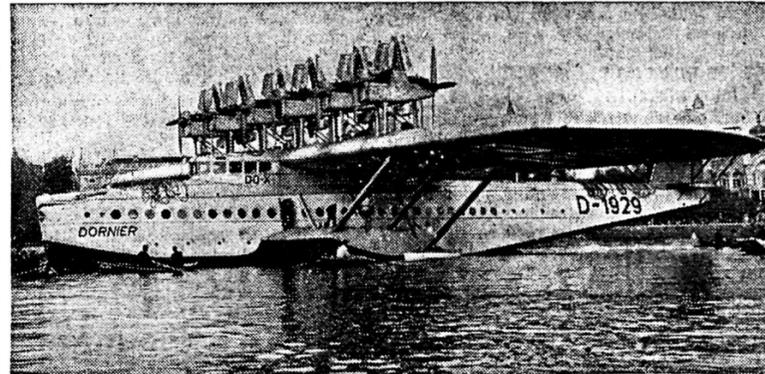
## Les atouts de M. Pompidou

L'ancien premier ministre M. Georges Pompidou mène une campagne à l'américaine. Le voici embarquant dans l'hélicoptère qui le conduira durant la soirée dans les banlieues parisiennes.

Pompidou utilise aussi un avion « Mystère 20 » pour sa campagne.

M. Pompidou bénéficie depuis hier d'un autre atout : le ralliement de M. Jacques Duhamel, un des principaux leaders centristes.

M. Duhamel qui est le président du groupe parlementaire centriste « Progrès et démocraties modernes » a pris cette décision, « compte tenu des précisions et des engagements » pris par l'ancien ministre, ajoute-t-on de même source



## PORTRAIT DU JOUR Claudius DORNIER

Le nom de Dornier s'est rendu tristement célèbre au début de la Deuxième Guerre mondiale puisque l'un des avions nazis les plus redoutés était le bimoteur « Dornier 17 ». En 1939, c'était pourtant l'un des vétérans de la flotte aérienne de Goering, mais le « Crayon volant » — comme on l'avait surnommé à cause de sa silhouette allongée — restait un redoutable adversaire. Les pilotes suisses en savent quelque chose qui eurent à combattre plusieurs de ces avions lors de violations répétées de notre espace aérien en 1940...

Le « Do-17 » était l'une des nombreuses créations du célèbre constructeur aéronautique Claudius Dornier qui, établi maintenant à Zoug, vient d'y fêter son 85e anniversaire. Avant de construire des machines de guerre qui devaient faire leurs preuves dans le ciel d'Espagne en 1937, Dornier avait été l'un des plus proches collaborateurs du comte Zeppelin et l'un des premiers créateurs d'hydravions géants. En 1929, il avait intrigué les riverains du lac de Constance en y faisant évoluer le fameux « Do-X » propulsé par... douze moteurs de 525 chevaux chacun ! Ce monstre de l'air d'il y a juste quarante ans avait un équipage de 14 hommes et pouvait transporter 70 passagers.

Le nom de Dornier est, d'autre part, lié aux exploits du pionnier suisse de l'air Walter Mittelholzer. Notre illustre compatriote, qui fut l'un des plus dyna-

miques promoteurs de l'aviation civile helvétique, avait en effet choisi l'hydravion « Dornier Merkur » pour effectuer ses vols à longue distance et explorations aériennes. C'est en outre sur un « Merkur », dont les flotteurs avaient été remplacés par des roues, que Mittelholzer avait réalisé son vol inaugural le plus spectaculaire sur le continent noir.

Dès le début de la Première Guerre mondiale, en 1914, l'ingénieur Claudius Dornier avait été chargé par le comte Zeppelin de construire des avions géants à usage militaire. Dès 1911, le jeune ingénieur avait contribué à la mise au point de profils spéciaux de métal léger, et il devait bientôt réaliser dans la pratique et pour son compte les solutions théoriques apportées aux problèmes de la statique. Mais son chef-d'œuvre reste le « Do-X » géant dont il ne reste aujourd'hui que des photographies. L'hydravion, installé au Musée de l'aviation de Berlin, fut détruit lors d'un bombardement en 1944. (C'est cet appareil exceptionnel qui figure sur notre document.)

Le nom de Dornier reste aujourd'hui à l'avant-garde de la construction aéronautique puisque le « Dornier-31 » est le prototype allemand d'avion à décollage vertical, et le « Dornier-32 » : le plus évolué des hélicoptères de la République fédérale. A noter que l'armée suisse utilise également l'appareil « Dornier-27 » d'entraînement.

J.-P. Tz.

## DE GAULLE a reçu 26 000 lettres



Depuis son départ de la présidence de la République française, le 28 avril dernier, le général de Gaulle a reçu 26 000 lettres, et les messages qui continuent d'arriver lui sont transmis régulièrement en Irlande, où il réside actuellement.

Les messages les plus touchants émanent d'enfants, tel ce petit Africain qui commence ainsi sa lettre : « O, ma cher majesté... ».

Notre photo : promenade irlandaise du couple de Gaulle.